Guide de l'étudiant

année universitaire 2015-2016

mise à jour au 4 septembre 2015



Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier



Faculté de Droit
et de Science politique



LE MOT DU DOYEN

Le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité ».
Jean Giraudoux*

C'est à vous aujourd'hui, qu'il appartient de bâtir votre avenir, du moins votre avenir professionnel.

Les enseignements, filières, parcours, spécialités, masters…. mis en place dans ce qui est désormais **votre** Faculté sont là pour vous amener à réaliser vos rêves d'adultes.

Mais pour imaginer et interpréter la réalité un jour, il ne vous suffit pas d'être aujourd'hui motivé, vous devez impérativement travailler, étudier, comprendre, analyser, raisonner, synthétiser, qualifier… Devenir juriste, quelle que soit l'activité que vous exercerez ; l'éventail des professions auxquelles nous vous préparons est vaste ; nécessite effort et ténacité.

Ce Guide de l'étudiant, régulièrement mis à jour, doit vous faciliter la tâche en vous permettant d'opérer les choix, les plus appropriés parmi l'offre abondante de formations qui vous est proposée. Une bonne information est indispensable pour construire votre parcours professionnel, réaliser vos ambitions et devenir un juriste de talent.

Cette Faculté, l'une des plus anciennes d'Europe est réputée pour son savoir-faire. Elle a développé des champs de compétences multiples et cultive depuis bien longtemps déjà, des liens solides avec le monde professionnel.

Sachez que l'ensemble du corps professoral, ainsi que tout le personnel administratif de cette maison, est là pour vous aider et vous épauler.

Bonne rentrée universitaire à tous, qu'elle soit suivie de nombreuses autres, pas trop néanmoins !!!

Marie-Elisabeth ANDRE
Doyen de la Faculté

* Extrait de *La Guerre de Troie n'aura pas lieu.*

SOMMAIRE



Page 3 Infos pratiques

Page 7 Le Certificat informatique et Internet (C2i)

Page 8 Le calendrier universitaire

Page 9 La Licence en Droit L1

Page 13 La licence en Droit L2

Page 18 La Licence en Droit L3

Page 27 Modalités de contrôle de connaissances de la licence en Droit

Page 30-31-32 La Licence en Science politique L1 – L2 –L3

Page 39 Modalités de contrôle de connaissance de la Licence en Science politique

Page 42 Les Licences professionnelles

Page 43 L'Ecole Sécurité Environnement Qualité

Page 45 L'offre de formation Masters

Page 47 Les Masters 1 en Droit

Page 61 Modalités de contrôle de connaissances du Master 1 Droit

Page 63 Le Master 1 en Science politique

Page 65 Modalités de contrôle de connaissances du Master 1 en Science politique

Page 81 Les Masters 2

Page 83 Le Doctorat

Page 85 Les stages

Page 86 Les DU - La Capacité en Droit

LA FACULTE EN BREF

Les origines de la Faculté de Droit de Montpellier remontent au XIIème siècle, époque où Placentin enseignait le droit à Montpellier. L'Université, dont la création a été officialisée par la bulle pontificale « *Quia sapientia* » du 26 octobre 1289, compte parmi la première génération des Universités du Moyen-Age.
A cette époque, on ne recensait en Europe qu'une quinzaine d'universités. Les maîtres et les étudiants avaient alors l'habitude d'aller d'une université à une autre, donnant déjà une réalité à l'Europe de la culture et du droit.
A travers les siècles, « *l'Université des lois* » devenue « *Ecole de Droit* » puis « *Faculté de Droit* » de Montpellier, est restée fidèle à sa vocation originaire. Elle a formé des générations de juristes provenant de tous les pays et issus de toutes les cultures.

C'est ainsi que se sont forgées sa renommée scientifique, sa réputation internationale et ses ambitions dans ce domaine.

> QUELQUES CHIFFRES

L'U.F.R Droit et Science politique compte 110 enseignants titulaires, 35 ATER et moniteurs, 74 personnels IATOSS, ce qui représente une masse salariale de 12 millions d'euros.

Il y avait plus de 7000 étudiants inscrits, tous cursus et niveaux confondus pour l'année 2014/2015 : environ 3.000 en Licence, 1.500 en Master 1 et 2, plus de 300 en doctorat, 2.000 en Magistères, préparations aux concours et D.U (Diplôme Universitaire).

En terme d'insertion professionnelle, il apparaît que plus de 70% des étudiants fraîchement diplômés d'un Master trouvent un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leurs études. 93% d'entre eux ont un emploi à temps plein, considéré comme stable (voir enquête SCUIO-IP).
Contrairement à d'autres filières, la plupart (93%) des étudiants de l'UFR Droit et Science politique ayant obtenu une licence, poursuivent vers un Master.

> OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

Programme Erasmus Plus

C'est le premier grand programme européen en matière d'éducation supérieure. Etudiants et enseignants en sont les principaux bénéficiaires. Les mobilités développent les capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle ainsi que les connaissances européennes. Les progrès linguistiques sont incontestables. Elles constituent également un sérieux atout en termes d'insertion professionnelle.
La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une mobilité d'études ou d'une mobilité de stage en entreprise, les deux pouvant être combinées.

Nouveaux programmes

Deux nouveaux programmes d'échange ont été crées dans le cadre d'Erasmus Mundus, à destination des étudiants de licence 3ème année, Master 1ère ou 2ème année :

Depuis l'année universitaire 2011-2012 le programme **AVEMPACE** permet les échanges d'étudiants avec les universités du Moyen-Orient (Jordanie, Syrie, Palestine, Liban) Ce programme est coordonné par l'université de Berlin.

Le programme **EU-METALIC** I organisant les échanges avec les pays du Maghreb, l'Egypte et la Libye devrait être mis en place pour la prochaine année universitaire, programme coordonné par l'Université de Cardiff (Royaume-Uni).

Conventions et Partenariats

Il existe des conventions avec au moins une quarantaine d'universités à l'étranger, dont les plus importantes sont avec le Canada (Ottawa, Sherbrooke), Gainesville en Floride, puis avec l'Université Libanaise, l'université du Caire, ou celle de Marrakech.
Cette année, la Faculté de Droit a reçu 125 étudiants en échange international, et 90 étudiants de la Faculté sont partis en mobilité à l'étranger. Ces chiffres croissent d'année en année.

PRESENTATION GENERALE DU LMD

Dans le cadre de l'harmonisation des diplômes dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, l'Université de Montpellier a adopté, dès la rentrée universitaire 2004, le système LMD (Licence, Master, Doctorat).
Cette réforme a pour objectif d'harmoniser l'organisation des études universitaires entre pays européens, d'encourager la mobilité étudiante, d'offrir à chaque étudiant la possibilité de construire un parcours personnalisé et d'intégrer l'apprentissage de compétences transversales, telles que la maîtrise des langues étrangères et celle des outils informatiques.

> 3 GRADES

La nouvelle architecture des études s'organise autour de 3 grades :
La Licence (Bac + 3) c Le Master (Bac + 5) c Le Doctorat (Bac + 8)

> DES PARCOURS DE FORMATION ORGANISES EN SEMESTRES ET EN UE

Les formations sont organisées en semestres. Au sein de chaque semestre, les enseignements sont dispensés sous forme d'unités d'enseignements (UE) obligatoires ou optionnelles.

> UN SYSTEME DE CREDITS EUROPEENS

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS : European Credits Transfer System).
Chaque semestre validé permet l'acquisition de 30 crédits :
La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits
Le master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits
Ces crédits sont :
transférables en France et dans les pays de l'Espace Européen.
60 crédits correspondent dans chacun de ces pays à une année de formation validée, d'où la possibilité de valider des périodes d'études effectuées à l'étranger.
capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.
applicables à l'ensemble du cursus de l'étudiant (enseignement, stage, mémoire, projets, travail personnel….).

NB : Un certificat de DEUG (bac + 2) ou un certificat de Maîtrise (bac + 4) pourra être délivré, sur demande expresse, aux étudiants ne continuant pas dans le cursus de licence ou de master.

GROUPES DE L1, L2 et L3 Droit : Les étudiants sont répartis dans des groupes en fonction de la 1ère lettre de leur nom

L1 : Groupe **A** de A à Du, Groupe **B** de Dv à Mu, Groupe **C** de Mv à Z
L2 : Groupe **A** de A à Go, Groupe **B** de Gp à Z
L3 : (semestre 5 droit privé + droit public) Groupe **A** de A à H, Groupe **B** de I à Z
►*Les étudiants de L1 science politique suivent certains enseignements mutualisés avec les étudiants de L1 droit groupe C*
Les étudiants de L2 science politique suivent certains enseignements mutualisés avec les étudiants de L2 droit groupe B
AUCUN CHANGEMENT DE GROUPE N'EST AUTORISE.

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE : Parallèlement à son inscription administrative, chaque étudiant doit faire un choix d'option pour l'année en cours et remplir avec son dossier d'inscription administrative **une fiche pédagogique** (déclaration d'examen) qui sera enregistrée par le service de la scolarité. **L'étudiant doit conserver une photocopie** du document mentionnant les choix pédagogiques qu'il a effectués pour l'année en cours. **Ces choix sont définitifs** et **conditionnent les inscriptions et l'accès aux examens et aux travaux dirigés.**

TRAVAUX DIRIGES La présence aux travaux dirigés est obligatoire. Un régime de travaux dirigés par correspondance peut être accordé dans certaines situations (étudiants engagés dans la vie active, effectuant un service national volontaire, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus sauf DU, en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou détenus).
Les horaires des travaux dirigés **ne sont pas susceptibles de modification** par l'administration.

EXAMENS : Les règlements d'examen des licences et masters sont affichés au Service de la Scolarité et sur le site de l'UFR (guide de l'étudiant en ligne). Il est important de lire attentivement ce règlement afin de bien assimiler les règles relatives au LMD et d'éviter toute erreur quant aux matières définitivement acquises ou non. En cas de doute, l'étudiant peut se renseigner auprès du Service de la Scolarité (RDC du bâtiment I).
Les dates des examens des différentes sessions font l'objet d'un affichage au service de la scolarité et sur le site web **http://droit.edu.umontpellier.fr/**
Les convocations aux examens sont faites par voie d'affichage. Avant chaque session d'examens, les étudiants **doivent consulter les listes d'appel** affichées par matière, sur les panneaux situés au 1er étage du Bâtiment 1 **afin de vérifier d'une part s'ils sont bien inscrits dans l'épreuve concernée et d'autre part dans quel amphi ils doivent se présenter le jour de l'examen**

Attention, Les étudiants sont convoqués 30 mn avant le début affiché de l'épreuve. En cas de retard et quelle qu'en soit la raison, « *aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets* ».
Ils doivent se munir obligatoirement de leur carte d'étudiant ou de leur carte d'identité (ou passeport). *Sans une de ces pièces, l'étudiant ne sera pas autorisé à composer*

NB : A l'issue des délibérations, il est inutile de contester la notation des copies et l'attribution des points jury auprès du Doyen ou des services administratifs. Seules des erreurs matérielles constatées dans les délais peuvent être corrigées par la commission ad-hoc et le Président du jury (voir règlement d'examen).

TUTORAT : La Faculté met en place **des séances individuelles de tutorat** destinées aux étudiants de L1 et L2. Ces séances, dispensées par des étudiants inscrits dans des années supérieures du cursus, ont essentiellement pour finalité de développer les méthodes de travail nécessaires à l'acquisition de connaissances et de pratiques juridiques. Ces séances sont basées sur le volontariat et l'étudiant intéressé doit procéder à son inscription avant le début des cours. Des séances sont organisées avant le début des cours (se renseigner auprès de la scolarité L-M1 ou de l'Association des tuteurs).

PRE-RENTREE : Une pré-rentrée à destination des nouveaux arrivants est organisée chaque année au cours de laquelle des informations sur le fonctionnement pédagogique et administratif de la Faculté et des services de L'Université de Montpellier sont données aux étudiants.
Vendredi 4 septembre 2015
L1 Droit 10h – Amphi A L1-L2-L3 Science politique 14h30-Amphi C

OFFRE DE FORMATION :
Les différentes formations (diplômes nationaux, diplômes universitaires) dispensées par l'UFR Droit et Science politique sont accessibles sur le site web **http://droit.edu.umontpellier.fr**, rubrique offre de formation).

Il est également possible pour les étudiants d'accéder gratuitement, via leur ENT (Espace numérique de travail), à des ressources juridiques numérisées par le biais de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF).

ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP : Tout étudiant se trouvant dans une situation de handicap peut bénéficier d'aménagements particuliers pendant sa scolarité (travaux-dirigés, examens, tutorat…) Il doit, pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, prendre contact **dès son inscription** et au plus tard avant le début des cours avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé : **SCMPPS**, 5 rue de l'Ecole de Médecine et le **Service Handiversité** de l'Université. Le Directeur du SCMPPS établit une attestation qui précise les dispositions dont le candidat peut bénéficier au cours de sa scolarité. Cette attestation est transmise au Président de l'Université qui informera l'étudiant et la scolarité de sa décision et des procédures particulières à mettre en place. Le service Handiversité assure le suivi de l'étudiant pendant son cursus.
Si la situation de handicap survient en cours d'année (ex accident) cette démarche doit s'effectuer immédiatement auprès du SCMPPS pour bénéficier éventuellement d'aménagement d'épreuve signalé au Service de la scolarité au minimum 48h avant le début de l'épreuve)

ETUDIANT SPORTIF DE HAUT NIVEAU : L'étudiant désirant bénéficier du statut de sportif de haut niveau dans l'organisation de ses études, en particulier lors des compétitions officielles, doit déposer une demande **dès la rentrée universitaire** auprès du service de la Scolarité (dossier à constituer). Sont concernés les étudiants inscrits sur la liste arrêtée par le Ministre des Sports, inscrits dans les filières de haut niveau (pôle espoir, centre de formation) ou déclarés sportifs de haut niveau par la commission du sport de haut niveau de l'Université.

NB : il est conseillé aux étudiants de consulter régulièrement le site web de l'UFR Droit et Science politique **http://droit.edu.umontpellier.fr** (rubrique actualités, formations, scolarité, inscriptions ou international), des informations ou rubriques nouvelles les concernant étant périodiquement mises à jour. **La consultation de leur ENT** personnel est également indispensable pour accéder à certaines rubriques concernant leur scolarité (relevés de notes, informations ponctuelles concernant les cours et examens, modifications de calendrier…)

LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2I)

> QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2I) ?

Le C2i est institué dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Il constitue la suite logique des Brevets Informatique et Internet (B2i) préparés dans l'enseignement primaire et secondaire.

> LE C2I NIVEAU 1

Le Certificat Informatique et Internet (C2i ®) niveau 1 atteste les compétences d'usage des technologies numériques dans une perspective de responsabilité d'autonomie et d'insertion professionnelle. Les modalités de passage de ce certificat national sont définies par le ministère de l'Education nationale (cf. B.O. n°28 du 14 juillet 2011). La Faculté de droit et de science politique de Montpellier s'est conformée à ces modalités, et est donc habilitée à le faire passer et le délivrer

> A QUI S'ADRESSE LE C2I NIVEAU 1 ?

Le C2i est destiné en priorité aux étudiants de Licence, le référentiel national C2i niveau1 regroupe, sur cinq domaines, l'ensemble des compétences concernées par la certification. Ces domaines sont organisés autour de deux axes : d'une part, les aptitudes transversales et générales et d'autre part, les savoir-faire et les compétences spécifiques et instrumentaux.

> MODALITES DE PREPARATION ET DE CERTIFICATION

La formation au certificat C2i est dispensée en partie au 1er semestre de la 1ère année de la licence et en partie au 2ème semestre de la 2ème année de la licence (UE informatique - Internet).L'obtention du certificat C2i est conditionnée par la validation d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique portant sur toutes les compétences du référentiel national.

> QU'APPORTE LE C2I NIVEAU 1 ?

Le C2i niveau 1 est le socle indispensable à la préparation et au passage des C2i niveau 2 orientés métiers ("Métiers du droit", "Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables", "Métiers de l'Ingénieur", "Enseignant", "Métiers de la Santé", "Fonctions d'organisation et de communication"), proposés dans certains Masters. Du point de vue de sa reconnaissance par le milieu professionnel, ce certificat permet d'attester d'un ensemble de compétences sur l'utilisation des TIC auprès d'un futur employeur.

> C2I NIVEAU 2 « METIERS DU DROIT » ET « ENVIRONNEMENT DURABLE »

Le C2i niveau 2 (C2i2) atteste de la maîtrise des compétences transversales d'usage des technologies numériques à l'exercice d'un métier et la capacité de les faire évoluer tout au long de la vie professionnelle. Les étudiants inscrits en master et déjà titulaires du C2i niveau 1 peuvent préparer une certification spécifique de niveau supérieur, nécessaire aux professions juridiques ou aux métiers de l'environnement et du développement durable.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016 (*)

Réunion de pré-rentrée L1 droit: vendredi 4 septembre 2015 – 10 h – amphi A
Réunion de pré-rentrée L1 science politique: vendredi 4 septembre 2015 – 14h30 – amphi C

LICENCE-MASTER 1
DROIT – SCIENCE POLITIQUE

1ER SEMESTRE (1.3.5.7)

COURS MAGISTRAUX

Début des cours	Lundi 7 septembre 2015 au matin
Fin des cours	Samedi 21 novembre 2015 au soir (Samedi 28 novembre 2015 pour le L1-S1)

TRAVAUX DIRIGES

Début des travaux dirigés	Lundi 28 septembre 2015 au matin
Fin des travaux dirigés	Samedi 5 décembre 2015 au soir

EXAMENS

1ère session, **1er** semestre	du 7 au 19 décembre 2015
2ème session, **1er** semestre	du 23 mai au 4 juin 2016

2e SEMESTRE (2.4.6.8)

COURS MAGISTRAUX

Début des cours	Lundi 4 janvier 2016 au matin
Fin des cours	Samedi 26 mars 2016 au soir

TRAVAUX DIRIGES

Début des travaux dirigés	Lundi 18 janvier 2016 au matin
Fin des travaux dirigés	Samedi 2 avril 2016 au soir

EXAMENS

1ère session, **2ème** semestre	du 11 au 23 avril 2016
2ème session, **2ème** semestre	du 6 au 18 juin 2016

VACANCES / SUSPENSION DES ENSEIGNEMENTS

Noël	du samedi 19 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 au matin
Hiver	du samedi 20 février 2016 au soir au lundi 29 février 2016 au matin
Printemps	du samedi 23 avril 2016 au soir au lundi 2 mai 2016 au matin

(*) ce calendrier est communiqué à titre indicatif, les dates des examens pouvant être éventuellement modifiées

OFFRE DE FORMATION 2015-2016

DOCUMENT NON CONTRACTUEL, LE CONTENU DES FORMATIONS POUVANT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

LA TOTALITE DE L'OFFRE DE FORMATION EST ACCESSIBLE SUR LE SITE WEB DE L'UFR

LICENCE EN DROIT/ LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE
LICENCES PROFESSIONNELLES
MASTERS EN DROIT/ MASTER EN SCIENCE POLITIQUE
DOCTORAT
DIPLOMES D'UNIVERSITE/CAPACITE EN DROIT

LA LICENCE EN DROIT

LICENCE 1 DROIT SEMESTRE 1

Au premier semestre de L1, toutes les UE sont obligatoires

> UE AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Introduction au droit (36h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit constitutionnel général (36h-4C + 15h TD-2C)
UE Introduction historique au droit (36h-4C + 15h TD-2C)

> UE SANS TD

UE Relations internationales (33h-3C)
UE Organisations européennes (18h-2C)
UE Introduction à la science politique (33h-3C)
UE Informatique-Internet C2i (14h dont 10,5hTD-2C)
UE Langue (20h-2C)

LICENCE 1 DROIT SEMESTRE 2

> UE AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Droit civil – Les personnes / La famille (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit constitutionnel de la Vème République (33h-4 C+ 15h TD-2C) *mutualisé*

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OPTIONNEL

UE Institutions de l'Union européenne (33h-3C ou 4C si matière choisie avec TD)
UE Histoire des institutions (33h-3C ou 4C si matière choisie avec TD)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

> UE OBLIGATOIRES SANS TD

UE Economie politique (22h-3C) *mutualisé*
UE Institutions administratives (22h-3C) *mutualisé*
UE Histoire du droit des personnes et de la famille (22h-3C)

**►Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS.
Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.**

Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.

> DROIT CONSTITUTIONNEL GENERAL

Plusieurs thèmes généraux touchant au droit constitutionnel et aux institutions politiques sont abordés :
Une définition théorique du droit en général et du droit constitutionnel en particulier lors de l'introduction. Une partie consacrée à l'étude de l'Etat, qui est le ressort territorial privilégié du droit constitutionnel et une réalité historique, depuis le XVI[e] siècle jusqu'à aujourd'hui où de profonds changements interviennent sous l'effet de la mondialisation.
Un développement sur le titulaire et l'exercice de la souveraineté complété d'une étude sur les différents modes de séparation des pouvoirs (séparation souple /séparation stricte ; régime parlementaire / régime présidentiel).
Une partie sur l'histoire constitutionnelle française de 1789 à 1958.
Méthodologie appliquée

> INTRODUCTION AU DROIT

La notion de droit
Le droit objectif
Les sources du droit
Droits subjectifs et prérogatives individuelles
Méthodologie appliquée

> INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT

Le cours présente de façon large l'ensemble du droit public et du droit privé de l'Antiquité au XIX[ème] siècle en se basant particulièrement sur l'évolution des sources du droit, tout en inscrivant celles-ci dans leur contexte politique, économique et social. Il permet d'appréhender l'apparition des racines de la culture juridique occidentale, de Rome à la Révolution française, puis d'étudier l'établissement d'un système juridique national, de la codification jusqu'à la Troisième République.
Méthodologie appliquée

> ORGANISATIONS EUROPEENNES

Le cours présente les organisations, à l'exception de l'Union européenne, dont les fondements historiques ou les objectifs principaux relèvent de la coopération entre Etats européens. A ce titre sont étudiées les organisations militaires (OTAN, UEO), diplomatique (OSCE) et économiques (AELE, OCDE, association CEE-AELE dans l'EEE). Un titre spécifique est en outre consacré au Conseil de l'Europe, comme organisation de référence en Europe.

> INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes. Le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques... sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique (régime, Etat, pouvoir) ; 2) les acteurs de la vie politique (citoyens, partis,

professionnels de la politique, opinion publique) ; 3) les pratiques politiques (vote, action collective, action publique).

> RELATIONS INTERNATIONALES

Dans ce cours sont exposées les bases qui permettent de comprendre les grands enjeux internationaux du monde contemporain. Le cours procède d'une double approche, historique et théorique. Il récapitule les principaux développements intervenus depuis 1945 en décrivant le monde bipolaire issu de la Seconde guerre mondiale, la césure de 1989, puis la formation de nouveaux équilibres depuis le début des années 1990. Sur le plan théorique, le cours s'attache à décrire les différents acteurs jouant un rôle dans les relations internationales, puis les facteurs qui déterminent ces relations, le tout en s'appuyant sur des exemples récents. Le cours de relations internationales est une préparation essentielle à l'étude du droit international et, plus largement, à la compréhension du phénomène de la « mondialisation » qui constitue la toile de fond de la création et de la mise en œuvre du Droit en général.

> LANGUES :

Anglais : Institutions du Royaume-Uni et des Etats-Unis
Espagnol : Introduction au droit espagnol (institutions et concepts) Organisation du pouvoir judiciaire en Espagne
Allemand : Landeskundlicher Uberblick : Geografie, Politik und Justiz in Deutschland

LICENCE 1 DROIT SEMESTRE 2 - THEMES ABORDES

> DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA VEME REPUBLIQUE

L'étude de la Vème république est abordée en 3 temps :
-les conditions d'élaboration de la Constitution de 1958
-l'analyse du lien entre le fonctionnement du régime et la situation politique
-les mutations d'une République sous l'effet des avancées de l'Etat de droit et de la construction européenne

> LES PERSONNES - LA FAMILLE

La personne est tout d'abord envisagée dans son individualité. Aux personnes physiques, êtres humains, s'opposent alors les personnes morales (groupements de personnes ou de biens). Des premières il convient de déterminer les conditions d'existence (naissance, personnalité, mort), les modalités d'individualisation (nom, prénom, domicile, état civil…) et, le cas échéant, les mesures de protection en cas d'incapacité (mineurs, incapables majeurs sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice). Mais la personne est également envisagée dans le cercle familial, d'abord en couple au travers du mariage, du divorce, du PACS, du concubinage, ensuite dans ses relations parentales au travers de la filiation et de l'éducation.

> ECONOMIE POLITIQUE

La science économique
Les besoins, les biens et services
Le circuit économique
Les ménages et la consommation finale
Les entreprises non financières et la production de biens et services non financiers
Les entreprises financières et la production de services financiers
Les administrations offre de biens collectifs, redistribution, régulation économique, offre de monnaie
Les conditions de l'équilibre économique

> HISTOIRE DU DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Le cours d'histoire du droit des personnes et de la famille a pour objectif de compléter la culture juridique et historique des étudiants dans ce domaine essentiel du droit privé que les professeurs de droit civil enseignent dès la première année. Les concepts fondamentaux du droit des personnes y seront abordés, tels l'opposition entre libre et non libre dans l'antiquité, la question du droit de cité ou encore celle de privilège dans l'ancien droit français. Le cours insistera en particulier sur l'évolution du droit de la famille dans ses aspects non patrimoniaux, en étudiant notamment depuis l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle les notions de mariage (formation, dissolution) et de filiation (légitime, adoptive, naturelle)

> HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Le cours présente de façon approfondie l'histoire de l'Etat et des grands services publics du Moyen âge à la Révolution française. En s'intéressant aux institutions et aux régimes politiques de la France dans une perspective qui laisse une large place aux doctrines juridiques qui ont permis l'édification de l'Etat moderne, il permet aux étudiants de connaître les bases essentielles des institutions qu'ils étudient en droit positif.

> INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Le cours d' « Institutions Administratives » constitue un des aspects d'un cours beaucoup plus général : le « Droit Administratif ». Dans ce dernier, il y a de nombreux points à étudier : les sources du droit administratif (écrites et non écrites), les moyens de l'administration (la fonction publique et les biens de l'administration), l'action de l'administration (les contrats et les actes administratifs unilatéraux), les fonctions de l'administration (la police administrative et le service public), le contentieux administratif (l'organisation juridictionnelle et les différents recours), la responsabilité administrative (sans faute et pour faute). Le cours d'institutions administratives se contente d'aborder le problème de l'organisation de l'administration. Autrement dit, il s'agit de savoir quels sont les organes, quels sont les services qui constituent l'administration contemporaine.

> INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le cours débute par une présentation des finalités (Etat fédéral / confédération d'Etats), de la méthode (supranationalité) et des perspectives (fédération / fédération d'Etats-Nations) du fédéralisme européen.
Suit un développement en deux parties :
- La première est consacrée aux origines de « l'idée européenne » et à la généalogie de la construction européenne, depuis la Déclaration Schuman et les premières communautés, jusqu'au traité établissant une Constitution pour l'Europe (2004).
- La deuxième, plus sommairement, traite de l'Union européenne proprement dite, à travers l'étude de son cadre institutionnel unique (architecture institutionnelle et procédures décisionnelles) et celle de son cadre juridique spécifique (sources et caractéristiques du droit communautaire).

Licence 2 Droit Semestre 3

Toutes les UE sont obligatoires

> UE obligatoires avec TD

UE Droit des obligations (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit administratif (33h-4C + 15h TD-2C)

> UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit pénal général (33h-4C)
UE Finances publiques (33h-4C)
L'étudiant choisit 1 TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

> UE obligatoires sans TD

UE Droit judiciaire privé (33h-3C)
UE Histoire du droit des obligations (33h-3C)
UE Langues (20h-2C)

Licence 2 Droit Semestre 4

> UE obligatoires avec TD

UE Droit des obligations (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit administratif (33h-4C + 15h TD-2C)

> UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit pénal général (33h-3C)
UE Finances publiques (33h-3C)
L'étudiant choisit 1 TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

> UE optionnelles sans TD

UE Philosophie du droit (22h-3C)
UE Systèmes juridiques comparés (22h-3C)
UE Doctrines constitutionnelles modernes (22h-3C)
UE Grands problèmes constitutionnels contemporains (22h-3C)
UE Histoire des idées politiques (22h-3C) *mutualisé*
UE Histoire des institutions publiques (22h-3C)
UE Histoire du droit pénal (22h-3C)
UE Grands problèmes de l'Union européenne (22h-3C)
UE L'environnement économique, financier et comptable de l'entreprise (22h-3C)
L'étudiant choisit 3 UE

> UE obligatoire

UE Informatique-Internet C2i (14h dont 10,5hTD-1C)

►Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS. Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.

> DROIT ADMINISTRATIF

Le principe de la soumission de l'administration au droit : les sources de la légalité (les sources internationales et les sources nationales, écrites et jurisprudentielles) ; le contenu de la légalité.
L'acte administratif unilatéral (notion et régime), actes unilatéraux et contrats.
La police administrative.
Le service public.

> DROIT DES OBLIGATIONS

Droit des contrats :
Formation des contrats
Exécution des contrats
Extinction des contrats
Quasi-contrats

> DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Généralités sur le procès :
Le contentieux / Le gracieux
Le judiciaire / L'extrajudiciaire

Le déroulement du procès :
La compétence
L'action en justice
Le déroulement de l'instance
Les voies de recours

> DROIT PENAL GENERAL

Introduction sur le phénomène criminel
Eléments de procédure pénale (déroulement du procès pénal)
Théorie générale de la loi pénale (principes de légalité et interprétation stricte de la loi pénale ; application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace).

> FINANCES PUBLIQUES

Introduction aux finances publiques :
Finances de l'Union européenne
Finances de l'Etat
Finances sociales
Finances locales

> HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS

Le cours a pour ambition de faciliter la compréhension de la discipline complexe et fondamentale qu'est le droit des obligations. En revenant aux origines de la notion d'obligation, il s'agira de comprendre comment est né le besoin d'obligation, et comment ont été construits les mécanismes juridiques permettant à l'engagement de recevoir toute sa force obligatoire, en droit romain puis en droit français.

>LANGUES

Anglais : Cours magistraux sur le droit pénal en Common Law (Criminal Law) Commentaires d'arrêts et simulations de procès en TD. Exercices de langue juridique
Espagnol : Conférences : La profession d'avocat, la représentation du procès (civil, pénal, administratif) en Espagne Cours magistral : Introduction au droit pénal espagnol TD: cas pratiques-procédure pénale-lexicologie du droit

LICENCE 2 DROIT SEMESTRE 4 - THEMES ABORDES

> DROIT ADMINISTRATIF

La justice administrative
La responsabilité administrative

> DROIT DES OBLIGATIONS

Droit de la responsabilité
Régime des obligations

> DROIT PENAL GENERAL

L'élément matériel des infractions avec la Tentative
La complicité – la coaction
L'élément moral des infractions avec les causes d'irresponsabilité pénale
La qualification des faits
Les sanctions

> FINANCES PUBLIQUES (DROIT FISCAL)

Introduction à la théorie de l'impôt (définition, classification, finalités).
Présentation des principaux impôts d'Etat (Impôt sur le revenu, CSG, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, ISF…) et principaux impôts locaux (TFPB, TFPNB, taxe d'habitation).

> DOCTRINES CONSTITUTIONNELLES MODERNES

Le cours a vocation à éclairer les étudiants sur les différentes façons dont le droit constitutionnel a pu être pensé et enseigné depuis deux siècles. Cet enseignement, par nature de théorie et de philosophie juridique, se penche sur les auteurs qui auraient inventé le droit constitutionnel ainsi que sur les différentes écoles de pensée qui en ont résulté. Dès lors, l'intérêt majeur de ce cours réside dans l'analyse, au sein du berceau occidental du constitutionnalisme, de la création ainsi que du mouvement d'émancipation de la science juridique constitutionnelle par rapport au pouvoir politique.

> GRANDS PROBLEMES CONSTITUTIONNELS CONTEMPORAINS

Sur la base de controverses récentes et de cas concrets tirés de l'actualité, le cours ambitionne d'approfondir les enseignements de droit constitutionnel de Licence 1, afin de comprendre les enjeux constitutionnels des grandes questions qui animent les démocraties modernes. La souveraineté, la hiérarchie des normes, et plus largement l'organisation constitutionnelle de l'Etat ont par exemple subi d'importants renouvellements sous l'influence de la construction européenne, ce qui invitera à nous interroger sur la problématique du « droit constitutionnel européen ». De même, en raison du lien ambigu entre la démocratie et l'Etat de droit, la responsabilité respective du pouvoir politique et du juge dans la détermination de la volonté générale est une question centrale à laquelle aucune démocratie ne peut désormais échapper, comme l'illustrent les théories modernes de la séparation des pouvoirs et l'épineuse question de la légitimité du contrôle de la loi par un juge.
Les questions constitutionnelles touchent également les aspects pratiques de la vie

juridique, puisque la Constitution est une norme juridique utilisée par les citoyens, les justiciables et les professionnels du droit. En plus des nouvelles perspectives offertes par la question préjudicielle de constitutionnalité, le cours s'attardera donc sur les grandes questions constitutionnelles qui, selon l'actualité, pourront concerner les libertés individuelles, l'environnement, la bioéthique, l'économie, Internet…

> HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Le cours présente les grands systèmes de pensée qui ont essayé, depuis l'Antiquité, de rendre compte de l'organisation des sociétés politiques. Sont successivement envisagés les grands systèmes politiques de l'Antiquité et du Moyen âge de Platon à saint Thomas (I et II), les théories étatistes et absolutistes de Machiavel à Hobbes (III), les débuts du libéralisme (IV : Locke et Montesquieu), l'apport contrasté de Voltaire et de Rousseau (V), avant de conclure sur la mise en œuvre de la « modernité » politique par la Révolution française (VI).

> HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'histoire des institutions de la France est traitée à partir de 1789 jusqu'à la fin de la troisième République. L'accent est mis sur les grandes institutions publiques : direction politique, justice, finances, affaires étrangères, institutions militaires, administration locale. La chronologie, classique, distingue la période révolutionnaire, la période napoléonienne, la période qui va de 1815 à 1875 ainsi que la troisième République.
Il s'agit avant tout de proposer à l'étudiant des repères institutionnels qui n'ignorent pas des problématiques académiques : continuité et rupture, centralisation, « masses de granit »…
L'ensemble des institutions ne manque pas d'être replacé dans son contexte politique et constitutionnel.

> HISTOIRE DU DROIT PENAL

Le cours présente l'évolution générale du droit pénal et de la procédure pénale depuis le haut moyen âge (I) jusqu'à la révolution française (IV) et aux codes napoléoniens (V), en accordant une attention particulière à la période très riche qui va du XIIIe au XVIIIe siècle, aussi bien pour ce qui est des organes répressifs et de la procédure (II) que du régime des pénalités (III). À chaque étape, la description (nécessairement simplifiée) du droit et des institutions pénales est éclairée par un état des débats doctrinaux.

> PHILOSOPHIE DU DROIT

Ce cours est destiné à éclairer les étudiants sur les fondements et la nature de la règle juridique. Qu'est-ce que le droit ? Pourquoi est-il obligatoire d'obéir à la loi ? Quelle est la source de validité de la constitution ? Qu'est-ce qui assure l'effectivité d'un ordre juridique ? La justice est-elle une notion absolue ?
Définit-on le droit seulement par sa structure formelle ou bien doit-on exiger qu'il véhicule un certain contenu pour mériter l'obéissance ? Les juges s'érigent-ils en législateurs lorsqu'ils interprètent et appliquent les lois ? Existe-t-il une logique dans le raisonnement judiciaire ? La société sécrète-t-elle spontanément des normes avant même que le législateur n'intervienne ? Toutes ces questions sont abordées à travers l'étude de grands auteurs et autour de la distinction entre les théories du droit naturel et le positivisme juridique.

> SYSTEMES JURIDIQUES COMPARES

Le droit comparé n'est pas une réalité – C'est une méthode scientifique utilisée pour repérer et apprécier les différences qui opposent les grandes familles juridiques regroupant chacune dans le monde, un certain nombre de droits nationaux. Deux d'entre elles attirent l'attention de ce cours : la famille romano-germanique, qui englobe tous les pays d'Europe continentale et celle de la Common Law qui couvre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. D'autres pays subiront, notamment sous l'effet de la

colonisation, l'influence de l'une ou l'autre de ces deux familles tout en gardant leur spécificité historique et géographique. L'intérêt du cours est de mettre en relief le point sur lequel s'opposent les deux plus grandes familles juridiques : si le droit romano-germanique est basé sur le primat de la loi et recouvre des pays où l'on pratique la codification, la Common Law se distingue par son caractère principalement jurisprudentiel (la loi n'y apporte pas des additifs techniques au travail accompli par le juge).

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 5

> UE OBLIGATOIRES AVEC 3 TD OPTIONNELS

UE Droit civil – Contrats spéciaux (33h-3C)
UE Droit du travail 1 (33h-3C)
UE Droit des sociétés (33h-3C)
UE Droit de l'Union européenne 1 : le système juridique (33h-3C)
UE Théorie générale des libertés fondamentales (33h-3C)
UE Droit administratif des biens (33h-3C)
L'étudiant choisit 3 TD (15h-2C)

> UE OPTIONNELLES DE SPECIALISATION SANS TD (1 UE A CHOISIR)

UE Droit commercial (33h-3C)
UE Droit international public général (33h-3C)
UE Droit des étrangers (33h-3C)

> UE OPTIONNELLES D'HISTOIRE SANS TD (1 UE A CHOISIR)

UE Histoire du droit privé (33h-3C)
UE Histoire du droit public (33h-3C)

►Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS. Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PRIVE

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OPTIONNELS

UE Droit civil – Contrats spéciaux (33h-3C)
UE Droit des sociétés (33h-3C)
UE Droit du travail 2 (33h-3C)
UE Droit civil – les biens (33h-3C)
L'étudiant choisit 3 TD (15h-2C)

> UE OPTIONNELLES SANS TD

UE Comptabilité (22h–3C)
UE Droit de la concurrence (22h–3C)
UE Droit de la consommation (22h–3C)
UE Régime juridique des libertés fondamentales ((22h–3C) *mutualisé avec droit public*
UE Histoire du droit des biens (22h–3C)
L'étudiant choisit 2 UE

> UE OBLIGATOIRES

UE Langues (20h dont 12h TD -3C)
UE Insertion professionnelle : Projet personnel et professionnel ou stage ou didactique-métiers de l'enseignement (3C)

►Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS. Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

Licence 3 Droit Semestre 6 - parcours droit public general

> UE optionnelles avec TD obligatoires

UE Contentieux administratif (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Droit de l'Union européenne 2 : le marché intérieur (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Droit constitutionnel des états européens (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Droit de la fonction publique (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Droit international public 2 (33h-3C + 1 h TD-2C)
UE Régime juridique des libertés fondamentales (33h-3C + 15h TD-2C) *mutualisé avec droit privé*
L'étudiant choisit 3 UE

> UE optionnelles sans TD

UE Droit administratif comparé (22h-3C)
UE Droit de la responsabilité administrative (22h-3C)
UE Droit international des droits de l'homme (22h-3C)
UE Histoire du droit administratif (22h-3C)
UE Droit de l'Union européenne 3 : les personnes (22h-3C)
UE non choisie au titre des UE optionnelles avec TD obligatoires (22h-3C)
L'étudiant choisit 3 UE

> UE obligatoires

UE Langues (20h dont 12h TD-3C)
UE Insertion professionnelle : Projet personnel et professionnel ou stage ou didactique-métiers de l'enseignement (3C)

►Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS.
Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

Licence 3 Semestre Droit 6 - parcours mobilite internationale

Conclusion d'un contrat pédagogique avec une université partenaire.

Licence 3 Droit Semestre 5 - Themes abordes

> Contrats speciaux

Le droit des contrats spéciaux tend à faire apparaître le « cadre essentiel » propre à chaque catégorie de contrats identifiable comme telle.
Ch. Préliminaire : Les avants contrats.

- Titre 1 : La vente
- Titre 2 : L'échange
- Titre 3 : L'apport en société

> Droit administratif des biens

Le cours de Droit administratif des biens s'inscrit dans le prolongement direct de l'enseignement portant sur le droit administratif général dispensé en licence 2 (semestres 3 et 4). Il en constitue au fond une application, s'agissant de la mise en œuvre sur les biens immobiliers des principes et règles exorbitants du droit commun précédemment étudiés. Il comporte trois grandes rubriques :
l'étude du Domaine, ce terme équivalent pour une personne publique à celui de patrimoine pour une personne privée (définition, utilisations, protection).
l'examen de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en tant que mode de cession forcée des biens (mise en œuvre et contrôle juridictionnel).
la connaissance du régime des travaux publics (définition, modes d'exécution, régimes de responsabilité).

> Droit commercial

Introduction au droit commercial
Notion de commerçant et d'acte de commerce
Biens de l'entreprise : le fonds de commerce

> Droit des societes

Qu'est ce qu'une société ?
Quelles sont les structures concurrentes de sociétés ?
Pourquoi créer une société ?
Quelle société créer ?
Comment créer une société ?
Comment organiser une société ?
Quels risques accompagnent la gestation de la société ?
Quels sont les droits des associés ?
Quels sont les devoirs des associés ?
Quels sont les pouvoirs des dirigeants ?
Quels risques encourent les dirigeants ?

> Droit du travail 1

Sources du droit du travail
Acteurs/ Conflits collectifs

> Droit de l'Union europeenne 1, le systeme juridique

Ce cours qui fait suite à l'étude des institutions de l'Union européenne (cours dispensé en L1), a pour objet l'étude de l'ordre juridique de l'Union et se distingue en cela d'autres enseignements de droit « matériel » de l'Union consacrés, quant à eux, au contenu des règles du droit de l'Union. Sont étudiés successivement le système des compétences dans l'Union (la répartition des compétences dans l'Union – le principe de la compétence d'attribution de l'Union – les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de coopération loyale), les sources normatives, primaires et dérivées, du droit de l'Union ainsi que leur effectivité, garantie par les principes de primauté et de l'effet direct, dans l'ordre juridique des Etats membres, enfin l'architecture du système contentieux établi par les traités (renvoi préjudiciel, recours en annulation et en carence, exception d'illégalité, action en responsabilité extracontractuelle de l'Union et recours en constatation de manquement à l'encontre des Etats membres).

> Droit international public 1

Ce cours constitue une introduction au droit international public. Il expose la conception « classique » du droit international, compris comme un droit interétatique, ayant pour objet essentiel d'assurer la coexistence entre ces entités souveraines que sont les Etats. Dans cette perspective, sont exposés les éléments de base du droit international qui servent encore aujourd'hui de point de départ à son élaboration et à sa mise en œuvre : sources formelles (traités, coutume, principes généraux de droit et du droit international, actes unilatéraux) ; responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ; normes primaires relatives à la répartition des espaces et des compétences et à l'entretien des relations interétatiques (non intervention, relations diplomatiques et consulaires…) Ce cours permettra aux étudiants qui ne se destinent pas à l'étude approfondie du droit international d'en comprendre les bases. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, il constitue un préalable nécessaire à l'étude du droit international contemporain.

> Histoire du droit prive

Ce cours, qui pourrait aussi s'intituler « contrats spéciaux et sûretés (droit romain, droit français) » a pour ambition de permettre l'approfondissement du droit des obligations, au travers du principal contrat de la vie des affaires : le contrat de vente, dont la naissance et l'évolution seront étudiées, tant en droit romain qu'en droit français, des origines à nos jours. Plus généralement, il s'agira de cerner la relation entre le droit des contrats spéciaux (comme la vente) et la théorie générale du contrat. Ce contrat faisant aussi l'objet du cours de contrats spéciaux, il est particulièrement utile d'en comprendre la construction, tant les solutions mises en œuvre au cours de l'histoire ont laissé un héritage important, dans notre droit comme dans celui d'autres pays européens. Enfin, parce que le droit de créance devient peu de chose sans garantie d'exécution, le cours sera complété par un aperçu du droit des sûretés, particulièrement celles destinées à éviter que le vendeur ne demeure impayé.

> Histoire du droit public

Il s'agit, en approfondissement des cours d'histoire des institutions déjà dispensés en L1 et L2, d'approfondir le droit public romain, fruit d'une élaboration millénaire, en faisant ressortir à la fois sa singularité par rapport aux expériences institutionnelles antérieures et l'importance de son apport à la construction des Etats européens à partir du Moyen âge.

> Theorie generale des libertes fondamentales

Le cours propose une approche théorique de ces droits et libertés. Le premier chapitre, présente les différents fondements idéologiques des droits de l'homme en insistant sur les courants critiques contemporains. Puis, le deuxième chapitre est axé sur le processus de formation historique des droits et libertés fondamentaux en France, afin de parvenir à

une définition de la notion de doit fondamental qui s'articule autour de quatre principes directeurs : la dignité de la personne humaine, liberté individuelle, l'égalité et la pluralité. Quant à lui, le troisième chapitre analyse le système commun de limites et de protections de ces droits et libertés fondamentaux.

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PRIVE – QUELQUES THEMES ABORDES

> LES BIENS

Les droits réels
Le droit de propriété la possession
Les démembrements du droit de propriété Le statut de l'immeuble

> DROIT DE LA CONCURRENCE

Le cours présente d'abord la concurrence déloyale et les pratiques restrictives de la concurrence.
Les pratiques anticoncurrentielles sont ensuite exposées, notamment les règles du droit interne et du droit communautaire de la concurrence. Une typologie des pratiques anticoncurrentielles est présentée, basée sur les ententes anticoncurrentielles et les abus de domination.
Enfin, les exemptions et sanctions des pratiques anticoncurrentielles sont abordées.

> DROIT DES SOCIETES 2

Comment se protègent les dirigeants ?
Qui contrôle les sociétés ?
Comment régir les conventions suscitant un conflit d'intérêts ?
Comment financer une société ?
Comment sortir de l'argent d'une société ?
Comment céder une société ?
Comment fermer le capital d'une société ?
Comment rapprocher des sociétés ?
Quels liens unissent les sociétés d'un même groupe ?
Quelles sont les structures concurrentes des sociétés ?
Comment régler les différends sociétaires ?
Comment disparaissent les sociétés ?

> DROIT DU TRAVAIL 2

Contrats de travail
Conditions de travail

> CONTRATS SPECIAUX 2

Partie II : Les contrats relatifs à l'usage des biens
- Titre 1 : Le louage
- Titre 2 : Le prêt
- Titre 3 : Le contrat de crédit-bail
- Titre 4 : Le contrat d'édition

Partie III : Les contrats sources d'obligations de faire
- Titre 1 : Le contrat d'entreprise
- Titre 2 : Les contrats « d'intermédiation » (mandat / commission / courtage)
- Titre 3 : Le(s) contrat(s) de dépôt

Partie IV : Contrats sur les litiges
Partie V : « Ouvertures ».

> DROIT DE LA CONSOMMATION

Introduction
- Généralités / Notion de droit de la consommation / Notion de consommateur / Intérêts du droit de la consommation

Partie I : L'offre de consommation
- Les stratégies de distribution
- Les contrats à distance
- Le démarchage à domicile

Partie II : L'équilibre contractuel – Les clauses abusives
- La protection contre les clauses abusives par le droit général des contrats
- La protection contre les clauses abusives par le droit de la consommation

Partie III : Le financement de l'opération de consommation
- La relation banque/client
- Le crédit à la consommation
- Le crédit immobilier

Partie IV : Le règlement des litiges de consommation
- Le règlement non juridictionnel
- Le règlement juridictionnel
- Intérêt individuel
- Intérêt collectif

LICENCE 3 DROIT SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PUBLIC GENERAL - THEMES ABORDES

> CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'ordre juridictionnel administratif
- L'institution de la juridiction administrative.
- L'organisation de la juridiction administrative.

Les recours juridictionnels
- L'économie des recours.
- L'utilité des recours.

> DROIT ADMINISTRATIF COMPARE

Ce cours a pour objet de présenter les différents droits administratifs des principaux Etats de l'Union européenne. Après une étude des origines et des caractères de ces droits, le cours compare les structures administratives, centrales et territoriales, les fonctions publiques, le service public, les actes administratifs et, enfin, les fonctions des juges administratifs.

> DROIT DE L'UNION EUROPEENNE 2 LE MARCHE INTERIEUR

Le cours traite des libertés de circulation des marchandises (droits de douane, mesures d'effet équivalant, etc.), des services (notion de services, bénéficiaires, etc.) et des capitaux (capitaux et aspects monétaires).
L'introduction met l'accent sur les caractères du marché intérieur mais aussi sur l'importance – ancienne ou renouvelée – de certains principes dans ce marché intérieur : principe de non-discrimination, protection des droits fondamentaux. Les libertés de circulation sont présentées à travers le prisme jurisprudentiel pour l'essentiel, et des rappels permettent de faire le lien entre ces libertés au cours de leur mise en oeuvre.

> DROIT DE L'UNION EUROPEENNE 3 : LES PERSONNES

A l'interface du Marché intérieur et de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice, le principe de libre circulation des personnes revêt une importance cardinale dans la construction communautaire. Structuré en deux parties, respectivement consacrées à la liberté de déplacement et à la liberté professionnelle, l'enseignement met en parallèle le statut du citoyen de l'Union européenne et des membres de sa famille (codifié par la Directive 2004/38) et le statut des ressortissants d'Etats tiers (dans le cadre des nouvelles politiques communautaires d'asile et d'immigration). A travers l'extension progressive du cercle des bénéficiaires, l'approfondissement des droits qui leur sont reconnus et les garanties qui leur sont accordées contre l'éloignement, la première partie permet de saisir les dynamiques à l'œuvre. En explicitant le champ d'application et le contenu de la liberté professionnelle, la seconde partie aborde différentes problématiques telles que l'assimilation des personnes morales aux personnes physiques, la réduction des emplois susceptibles d'être réservés aux nationaux, la reconnaissance mutuelle des qualifications…

> DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le cours de Droit de la fonction publique constitue le pendant en droit administratif du droit social régissant les relations de travail dans le secteur privé. Son étude vise à connaître la condition juridique des différents personnels employés par les administrations, qu' il s'agisse de fonctionnaires proprement dit ou d'agents publics non titulaires. Il comporte trois rubriques principales :
Les sources du droit de la fonction publique, en distinguant les sources nationales (statuts généraux et particuliers) et les sources européennes (droit communautaire et CEDH).
L'organisation de la fonction publique : aménagement interne (corps, grades, emplois), recrutement, déroulement de la carrière, cessation d'activité.
Les droits et obligations des fonctionnaires : libertés publiques, déontologie, régime disciplinaire.

> DROIT DE LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Ce cours a pour objectif d'approfondir les aspects du droit de la responsabilité administrative évoqués en deuxième année de droit dans le cours de droit administratif général, en étudiant l'ensemble des régimes de responsabilité de l'administration (responsabilité pour faute avec ou sans présomption, responsabilité sans faute, responsabilité du fait de la garde) et plus largement l'ensemble des questions de réparation de préjudices traitées dans le cadre du contentieux administratif : responsabilité des agents de l'administration, responsabilité de l'Etat (du fait de la justice, du fait de la loi, du fait du règlement, du fait des services publics, etc…), des autres personnes publiques (hôpitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics, autorités publiques de régulation) ou même organisation de la prise en charge par la collectivité de certains préjudices (la « socialisation du risque »). L'étude de l'évolution générale de la prise en charge du préjudice dans le contentieux administratif, la comparaison entre les différents systèmes de responsabilité (administrative, civile, pénale, financière) ainsi que l'étude de leur articulation (cumul, alternative, etc…), complèteront la présentation analytique de chaque système de responsabilité.

> DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Les normes internationales relatives aux droits de l'homme ont pris une telle importance qu'elles sont désormais constitutives d'une nouvelle discipline : le droit international des droits de l'homme qui concerne aussi bien les normes universelles que régionales, les traités que les sources non conventionnelles (coutume, jus cogens), les garanties proprement juridictionnelles que les autres types de garanties.
Le cours comporte une substantielle introduction générale (internationalisation des

droits de l'homme, définition du droit international des droits de l'homme, garanties internationales du respect des droits de l'homme) et trois chapitres qui déclinent les caractères de la proclamation internationale des droits de l'homme (fondement, forme et contenu de la proclamation).

> DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2

Droit des espaces/ Droit international humanitaire
La responsabilité
projets visant à instaurer une pacification de l'Europe. Etudiés dans leur contexte historique particulier, ils sont ordonnés autour de trois grandes périodes (La *Respublica christianna*, l'Europe westphalienne, l'Europe moderne) et intéressent une vaste période (XIVe-XXe siècles) et une grande diversité d'auteurs (de Pierre Dubois à Robert Schuman en passant par Sully, Kant, Saint Simon et Victor Hugo).

> HISTOIRE DU DROIT ADMINISTRATIF

Le cours d'histoire du droit administratif repose sur une problématique : est-il possible d'envisager l'histoire du droit administratif avant le XIX° siècle ? La réponse à cette question est positive si tant est que l'on considère cette histoire comme étant celle, à ses débuts, du droit de l'Administration.
Par conséquent, la première partie du cours est consacrée à l'histoire du droit de l'Administration de ses origines médiévales jusqu'à 1789. Elle évoque les fondements médiévaux des règles relatives à l'administration (chapitre I), fondements seigneuriaux, romains, canoniques ainsi que les fondements des règles relatives à l'administration sous l'Ancien Régime (chapitre II). Les thèmes ayant trait à la police administrative (police économique, de voirie), aux dépossessions forcées (réquisitions, expropriations), au contentieux (l'administration-juge, les juridictions spécifiques), au personnel (subordination, privilèges, obligations), aux concessions, aux contrats, au droit de l'urbanisme, sont traités.
La seconde partie souligne la formation du droit administratif français à partir de 1789 et distingue les fondements révolutionnaires et napoléoniens de leur enracinement à partir de la juridiction du Conseil d'Etat.

> REGIME JURIDIQUE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Le cours est organisé en quatre chapitres :
Le premier traite des implications du principe de dignité, par exemple en droit pénal avec les crimes contre l'humanité, en droit constitutionnel et dans d'autres branches du droit comme en droit administratif, en droit civil et en droit de la bioéthique.
Le deuxième chapitre envisage quelques droits dérivant du principe de la liberté individuelle : droit à la vie privée et droit à la sûreté pénale.
Le troisième chapitre analyse certaines composantes du principe d'égalité qui sous-tend particulièrement les droits économiques et sociaux.
Le quatrième chapitre, qui a pour base le principe de pluralité des idées et des opinions, traite, par exemple, de la liberté religieuse, de la liberté de l'enseignement ou encore de la liberté de la presse.

>LANGUES : SEMESTRE 6 (DROIT PRIVE ET DROIT PUBLIC)

Anglais : Cours magistral sur le droit des contrats privés et publics en Common Law (Contract Law-Public procurement), Commentaires d'arrêts et simulations de procès en TD. Exercices de langues juridiques
Espagnol : Conférences : thématiques juridiques en fonction du domaine du professeur invité
- Pour les L3 droit privé : Cours magistral : introduction au droit des contrats TD : Etudes des différents contrats (vente, location) et cas pratiques sur les éléments de validité des contrats à la lumière du droit espagnol. Méthodologie de rédaction de contrats et courriers juridiques.

- Pour les L3 droit public : Cours magistral : introduction au droit des autonomies, origines historiques et constitutionnelles TD : le fonctionnement des communautés autonomes et la répartition des compétences entre ces dernières et l'Etat.
Allemand : Schuldrecht : Verträge, z.B.Kaufvertrag, Mietvertrag, Arbeitvertrag

>INSERTION PROFESSIONNELLE : SEMESTRE 6 (DROIT PRIVE ET DROIT PUBLIC)
Projet personnel et professionnel ou stage, ou didactique-métiers de l'enseignement

PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL : l'UE se décompose en deux parties.
La première partie, d'une durée d'un jour et demi en général, est concentrée sur la présentation par différents professionnels des principaux métiers juridiques.
La seconde partie vise à faire concevoir et définir par chaque étudiant son projet professionnel au travers d'un dossier spécifique.

STAGE : L'étudiant peut choisir d'effectuer un stage de 3 semaines (pendant l'interruption des cours en décembre et en février). L'étudiant doit réaliser, à la suite de ce stage, un rapport d'une dizaine de pages.

DIDACTIQUE-METIERS DE L'ENSEIGNEMENT : destiné aux étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES EN VUE DE L'OBTENTION DE LA LICENCE EN DROIT *

> MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 1

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.
Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour l'informatique, les travaux dirigés et les langues vivantes,
- par un examen terminal, ou un contrôle continu pour les autres matières.

Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.
L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.

Un régime de travaux dirigés par correspondance est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants effectuant un service national volontaire, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des détenus.
Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service de la scolarité avant le début des travaux dirigés.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, sur décision du Président de l'Université, d'aménagements concernant les modalités de contrôle des connaissances. La demande doit être déposée en tout début d'année universitaire auprès du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université (SCMPPS)

Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite, sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.

Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'une heure ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, choix précisé dans les délais fixés par le service de la scolarité. Les épreuves ne donnant pas lieu à travaux dirigés et dont les effectifs sont inférieurs à 30 «étudiants devront obligatoirement faire l'objet d'une interrogation orale.

ARTICLE 2

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est organisé dans le cadre des unités d'enseignement.
Chaque enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances avec attribution d'une note sur 20 affectée d'un coefficient ainsi déterminé :

- Pour les enseignements d'une durée de 33 ou 36 heures, la note est affectée d'un coefficient 2.
- Pour les enseignements juridiques d'une durée de 18 ou 22 heures, ainsi que pour l'UE , « Projet personnel et professionnel ou stage » en L3, la note est affectée d'un coefficient 1,5.
- Pour les travaux dirigés, les enseignements d'informatique la note est affectée d'un coefficient 1.
- Pour les enseignements de langue, la note est affectée d'un coefficient 1 en Licence 1, d'un coefficient 1,5 en Licence 2 et Licence 3.

- La pratique d'une activité sportive dans le cadre du SUAPS peut donner lieu à l'attribution d'un point par semestre.

ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement :
  - Décembre-janvier pour les semestres 1, 3 et 5.
  - Avril-mai pour les semestres 2, 4 et 6.

-

Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.

Les unités d'enseignement validées sont conservées pour la seconde session.

Pour les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées lors de la première session, les étudiants conservent pour la seconde session, le bénéfice de toute note égale ou supérieure à la moyenne.
Pour les matières donnant lieu à travaux dirigés, la durée des épreuves est identique pour les 2 sessions.
Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

L'étudiant a le droit de consulter ses copies.
Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité aux date et heure fixées par le responsable de ce service.

> MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME

ARTICLE 4

La licence en droit est organisée en six semestres successifs.

La validation de la totalité de l'année en cours, soit par l'acquisition de chaque semestre, soit par compensation entre les deux semestres de l'année considérée, permet seule la progression dans l'année supérieure.
Dispositions transitoires : la progression avec un semestre de retard est maintenue pour les étudiants déjà en situation d'enjambement en 2011-2012, jusqu'à obtention de ce semestre de retard.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS).
Chaque semestre acquis entraîne la délivrance de 30 ECTS.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des enseignements de la licence égal à 180, la Licence en droit lui est attribuée.
Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des deux premières années de licence égal à 120, le certificat de DEUG en droit peut lui être attribué.

ARTICLE 5

Toute unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, soit :

- Par l'obtention dans chacun des enseignements qui la composent, d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

Le semestre est définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacune des unités d'enseignement

-Par une compensation entre les différentes unités d'enseignement de ce même semestre

L'année est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacun des deux semestres

-Par une compensation entre les deux semestres de l'année du diplôme

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

ARTICLE 6

Un semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par une compensation entre ces UE affectées de leur coefficient, (ce coefficient étant égal à la somme des coefficients des enseignements de cette UE).

Les semestres 1 et 2 (L1), 3 et 4 (L2), 5 et 6 (L3) peuvent être validés par une compensation entre eux.

Le jury peut, dans son pouvoir souverain d'appréciation, accorder des points jury pour l'obtention d'un semestre ou de l'année.

ARTICLE 7

Les jurys et les présidents de jurys sont souverains et peuvent seuls accorder les « points jury ». On ne peut revenir sur une délibération que dans le cas d'une erreur matérielle flagrante.

L'étudiant(e) qui constaterait une erreur de ce type devra adresser un courrier, dans un délai de rigueur de trois semaines à partir de l'affichage des résultats, au Vice-doyen chargé de la scolarité qui réunira une commission composée du Doyen, du Responsable de la Division des études et de lui-même.

Cette commission examinera la demande et, le président du jury, le cas échéant, demandera au service de la scolarité de rectifier la note.

ARTICLE 8

Les mentions portées au diplôme délivré sont déterminées comme suit :

PASSABLE quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;

ASSEZ BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;

BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16

TRÈS BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16.

LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

Licence 1 SCIENCE POLITIQUE Semestre 1

Toutes les UE sont obligatoires

> UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Introduction à la sociologie politique1 : les cadres de l'activité politique (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Vie politique française (1789-1958) (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit constitutionnel général (36h-4C + 15h TD-2C) *mutualisé avec L1 droit gr C*

> UE obligatoires

UE Histoire des sciences sociales (33h-3C)
UE Relations internationales (33h-3C) *mutualisé avec L1 droit* gr C
UE Informatique –Internet C2i 1 (14h dont 10,5 TD-2C)
UE Aide à l'insertion universitaire 1 : réussir sa 1ère année (10h-2C)
UE Anglais (20h CM-2C)

Licence 1 SCIENCE POLITIQUE Semestre 2

Toutes les UE sont obligatoires

> UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Introduction à la sociologie politique 2 : acteurs et comportements politiques (33h 4C + 15h TD-2C)
UE Vie politique française sous la Vème République (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Droit constitutionnel de la Vème République (33h-4C + 15h TD-2C) *mutualisé avec L1 droit gr C*

> UE obligatoires

UE Initiation aux recherches documentaires (10h-1C)
UE Aide à l'insertion universitaire 2 entretien individuel-bilan intermédiaire (15h-2C)
UE Economie politique (22h-3C)) *mutualisé avec L1 droit* gr C
UE Institutions administratives (22h-3C) *mutualisé avec L1 droit* gr C
UE Anglais (20h CM-3C)

C

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE SEMESTRE 3

Toutes les UE sont obligatoires

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Communication politique (33H 4C + 15H TD-2C)
UE Mobilisations et mouvements sociaux (33H 4C + 15H TD-2C)

>UE OBLIGATOIRES

UE Culture générale 1 : grands problèmes politiques et sociaux (33H 5C)
UE Sociologie historique de l'Etat (33H 5C)
UE Enjeux politiques et économiques de la mondialisation (22H 3C)
UE Aide a l'insertion professionnelle 1: les métiers de la science politique, premières approches (20H CM- 2C)
UE Anglais (20H CM-3C)

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE SEMESTRE 4

Toutes les UE sont obligatoires

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Sociologie des organisations publiques (33H 4C + 15H TD-2C)
UE Politique comparée 1 : les démocraties occidentales (33HH 4C + 15H TD-2C)

>UE OBLIGATOIRES

UE Culture générale 2 : conférences d'actualité (33H 5C)
UE Histoire des idées politiques (22H 3C) *mutualisé avec L2 droit gr B*
UE Pensée politique contemporaine (22H 4C)
UE Informatique –Internet C2i 2 (14h dont 10,5 TD-1C)
UE Aide a l'insertion professionnelle 2 : entretien individuel autour du projet professionnel (15H-2C)
UE Anglais (20H CM-3C)

c

LICENCE 3 - SCIENCE POLITIQUE SEMESTRE 5

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Initiation aux méthodes qualitatives (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Politique comparée 2 : les dictatures (33h-3C + 15h TD-2C)
UE Initiation aux politiques publiques (33h-3C + 15h TD-2C)

> UE OBLIGATOIRES

UE Histoire de la construction européenne (33h-3C)
UE Grands enjeux internationaux (33h-4C)
UE Introduction aux collectivités territoriales (33h-3C)
UE Projet professionnel personnel 1 : définition du projet professionnel (22h-2C)
UE Anglais (33h-TD- 3C)

LICENCE 3 - SCIENCE POLITIQUE SEMESTRE 6

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Initiation aux méthodes quantitatives (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Politique de l'Union européenne (33h-4C + 15h TD-2C)
UE Les grands classiques de la sociologie (33h-4C + 15h TD-2C)

> UE OBLIGATOIRES

UE Grands auteurs de l économie (33h-4C)
UE Les populismes en Europe (22h-3C)
UE Projet professionnel personnel 2 :(élaboration et gestion d'un projet collectif ou stage ou didactique-métiers de l'enseignement (22h-2C)
UE Anglais (33h-TD-3C)

LICENCE 1 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 1 - THEMES ABORDES

>INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE POLITIQUE : Les cadres de l'activité politique

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes. L'État, les régimes politiques, le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques… sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise en deux semestres et autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique ; 2) les acteurs de la vie politique ; 3) les pratiques politiques.

>VIE POLITIQUE FRANCAISE (1789-1958)

Ce cours ambitionne de rendre compte de la succession des grandes étapes ayant marqué l'histoire politique française au lendemain de la Révolution et jusqu'à la fin de la Quatrième République. Il entend ainsi éclairer des aspects parfois délaissés mais structurants de la vie politique du pays : impact effectif de la Révolution et des nouveaux principes de légitimité, modernisation politique du XIXème siècle, structuration des forces politiques parlementaires et extérieures, signification de l'avènement du modèle républicain et mise en place progressive, entre continuités et ruptures, de la démocratie parlementaire en France seront autant de points évoqués de manière à consolider des points de repères rarement maîtrisés et pourtant indispensables.

>HISTOIRE DES SCIENCES SOCIALES

Ce cours aborde de manière chronologique les grandes étapes qui ont marqué l'histoire de la vie politique française, depuis la Révolution Française de 1789 jusqu'à la chute de la IVème République en 1958. Ce cours se compose de six grands chapitres qui permettent d'aborder successivement la décennie révolutionnaire, les empires napoléoniens, les restaurations, la IIde et la IIIème République, le régime de Vichy et la IVème République. L'objectif ici n'est pas de dérouler une histoire événementielle qui serait notamment portée par des « grands hommes » mais plutôt d'insister sur le temps long des transformations sociales, économiques et politiques.

>AIDE A L'INSERTION UNIVERSITAIRE 1: réussir sa 1ère année

L'objectif de cette UE est de faire en sorte que les étudiants s'adaptent le plus rapidement et le mieux possible à leur nouvel environnement : l'université. Dans ce cadre, il leur est proposé au premier semestre une série de conférences visant à exposer les modalités de fonctionnement administratif de la Faculté et de l'Université, les méthodes de travail dans les principales disciplines (science politique et droit), les dispositifs d'aide à la réussite, le tout pour faire en sorte qu'ils effectuent leur année dans de bonnes conditions et mettent toutes les chances de leur côté. Pour valider cette UE, les étudiants devront rendre un dossier sur leurs premiers mois à l'université.

>ANGLAIS : (Semestres 1 et 2) Les institutions des pays de Common Law - Les élections. Les informations et les média dans les pays anglo-saxons. Etude d'articles de presse

LICENCE 1 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 2 - THEMES ABORDES

>VIE POLITIQUE FRANCAISE SOUS LA Vème REPUBLIQUE

La sociologie politique définit la « vie politique » comme l'activité des professionnels de la politique en compétition pour la conquête et la préservation du pouvoir. La connaissance de la vie politique suppose a minima de pouvoir reconnaître les noms des principaux hommes et partis politiques et de les situer dans l'espace des idées et des programmes politiques, de pouvoir décrire l'évolution générale des « forces » (ou « familles ») politiques à partir notamment des résultats des consultations électorales, ou encore de pouvoir dresser un bilan des grandes mesures politiques (lois, plans, politiques sectorielles, etc.). Mais cela suppose aussi de comprendre à la fois ce qui distingue ou rapproche la « vie politique » d'autres activités sociales spécifiques (syndicale, médiatique, judiciaire, administrative, économique, intellectuelle, etc), et, au-delà de la chronique historienne, ce qui la transforme en profondeur (processus de professionnalisation, de nationalisation, ou de juridicisation, par exemple).

>AIDE A L'INSERTION UNIVERSITAIRE 2 :

Complémentaire à l'UE Aide à l'insertion universitaire 1, cette UE propose aux étudiants de revenir, lors d'un entretien individualisé, sur les deux semestres écoulés. Chaque étudiant est ainsi reçu par un enseignant afin de dresser un rapide bilan de l'année, de cerner les éventuelles difficultés persistantes (en termes d'intégration, d'adaptation au rythme et aux méthodes de travail) et d'évoquer les perspectives à venir.

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 3 - THEMES ABORDES

>COMMUNICATION POLITIQUE

La communication apparaît depuis toujours consubstantielle à toute activité de représentation politique. Elle est donc fondamentale pour comprendre la politique. Ce cours ambitionne de proposer une initiation à la sociologie de la communication politique. Il s'organise autour de six grandes parties : la première partie cherche dénouer le sens de la notion de communication politique ; la deuxième revient sur les interactions complexes entre communication et politique ; la troisième propose une histoire illustrée de la communication politique, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'âge d'internet ; la quatrième explore les diverses formes de communication actuelle (politique, électorale, partisane) ; la cinquième interroge la notion d'opinion publique et l'industrie sondagière ; la sixième aborde les principaux paradigmes attenant à la question des médias.

>MOBILISATIONS ET MOUVEMENTS SOCIAUX

Les cours présente les enjeux de l'action collective en abordant successivement les théories explicatives de l'action collective, les formes de l'action collective, l'évolution de ses causes, les logiques de l'engagement ainsi que les transformations du militantisme et des mouvements sociaux dans un contexte de construction européenne et de mondialisation.

>ENJEUX POLITIQUES ET ECONOMIQUES DE LA MONDIALISATION

Le cours vise à poser les différents points de repères établissant le contexte de départ de la mondialisation depuis 1945. Il s'agira pour chaque période considérée de confronter les modèles théoriques de l'économie et les résultats empiriques, le contexte géographique des choix économiques et les relations entre politiques économiques et sociales.

>AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE 1 : les métiers de la science politisque, premières approches

L'objet de cette UE est triple : elle vise tout d'abord à présenter les principaux diplômes proposés en master 1 et 2 de science politique ; elle est ensuite l'occasion de faire intervenir chaque année une demi-douzaine de professionnels issus de différents secteurs afin qu'ils présentent concrètement leur métier aux étudiants (journalisme, études, communication, coopération internationale, collectivités…). Il s'agit ainsi de donner une information précise et illustrée des différents débouchés professionnels après une licence de science politique. Les séances restantes sont enfin consacrées à deux aspects centraux dans toute démarche de recherche d'emploi : la rédaction du CV et de la lettre de motivation.

>ANGLAIS : (Semestres 1 et 2) La politique *d'affirmative action* aux Etats-Unis – Les grands discours politiques : le contexte politique et social, la rhétorique

LICENCE 2 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 4 - THEMES ABORDES

> PENSEE POLITIQUE CONTEMPORAINE

Structuré autour du débat entre le libéralisme et ses critiques, ce cours nous permet d'apprécier la diversité de l'offre contemporaine en matière de philosophie politique. Parmi les sujets traités :
Les origines du libéralisme contemporain
Le débat à l'intérieur de la pensée libérale autour de l'égalité et des droits
La fracture entre libéralisme et « néo-libéralisme »
La persistance et l'évolution des critiques marxistes et néo-marxistes
La montée en puissance de la pensée communautarienne et son application aux sociétés multiculturelles.

> POLIITIQUE COMPAREE 1 : LES DEMOCRATIES OCCIDENTALES

Ce cours propose de revenir sur les grands principes de l'approche comparative en science politique, de repérer les grands critères communs aux systèmes politiques des pays européens, et d'explorer les caractéristiques de ces systèmes.

>HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Ce cours survole les grands systèmes de pensée qui ont essayé, depuis l'antiquité, de rendre compte de l'organisation des sociétés politiques.

>AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE 2 : entretien individuel autour du projet professionnel

Cette UE constitue la première étape de la définition du projet professionnel (la deuxième étape intervenant avec l'UE PPP de la L3, S5). Il s'agit, lors d'un entretien individuel avec l'un des enseignants référents, de commencer à cerner les ambitions professionnelles des étudiants, de les éclairer sur les différents secteurs qu'ils visent (leurs débouchés notamment) et de discerner les différents parcours ou les différentes formations pour y parvenir.
UE Anglais (20h CM-3C)

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 5 - THEMES ABORDES

> INITIATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Ce cours constitue une introduction à l'analyse des politiques publiques. Il s'appuie sur une mise en perspective historique de l'essor de l'analyse des politiques publiques. Cet enseignement vise à fournir les clefs à la fois empiriques et théoriques, afin de mieux appréhender l'action publique et ses recompositions récentes.

> METHODES QUALITATIVES-/ INITIATION

Cet enseignement mêle connaissances théoriques et savoirs pratiques. Après avoir présenté les approches méthodologiques en sciences humaines et sociales, ce cours insiste sur les apports et les limites du qualitatif, à partir notamment de la lecture de textes fondamentaux. La seconde partie de ce cours est consacrée à la mise en pratique de ces enseignements. Organisés en petits groupes autour d'une thématique commune, les étudiants sont amenés à réaliser leur propre enquête qualitative en choisissant la méthode adéquate (entretiens ou focus group), en élaborant une grille d'entretien, en analysant et en restituant les résultats lors d'une présentation.

> POLITIQUE COMPAREE 2 LES DICTATURES

Après un 20ème siècle dominé par divers régimes non démocratiques qualifiés de totalitaires et autoritaires. Le 21ème siècle était censé être l'« âge de la démocratie ». Or bien des soi-disant « nouvelles démocraties » s'avèrent être des dictatures démocratiquement déguisées. Le cours sera composé, dans une perspective comparative, de repères historiques et théoriques de lecture nécessaires à une mise en perspective des diverses formes de dictatures modernes afin de souligner le rôle toujours majeur joué par les régimes non-démocratiques dans les affaires mondiales.

> HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Au travers d'une perspective historique et sociologique, le cours vise à donner les clefs de compréhension du phénomène d'intégration européenne. Après avoir analysé le processus de création de l'UE et les débats théoriques qui l'accompagnent, on s'intéressera aux différents aspects de la construction européenne pour comprendre la nature de son modèle démocratique, interroger son rapport aux Etats-Nations et questionner sa capacité à s'imposer comme une nouvelle matrice de normes, de croyances, d'identifications et de pratiques politiques.

> PROJET PROFESSIONNEL1 : DEFINITION DU PROJET PROFESSIONNEL

Cette UE qui complète l'UE Insertion professionnelle de la L2 Semestre 4 vise à aider les étudiants à préciser leur projet professionnel personnel en les invitant à produire un dossier dans lequel ils sont amenés à définir ce projet et surtout à exposer les moyens pour y arriver (études à suivre, points à développer pour maximiser leurs chances d'être acceptés dans les M2, débouchés, carrière…).

>ANGLAIS : (Semestres 1 et 2) Le rôle et le fonctionnement du débat dans la démocratie parlementaire au Royaume-Uni : jouer un rôle dans le débat – L'évolution des inégalités et la justice sociale en Grande Bretagne – L'Union européenne et la Grande Bretagne , la participation des pays membres de l'UE

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 6 - THEMES ABORDES

> POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Le cours se présente comme une initiation à l'étude de l'Union européenne (UE) dans ses différentes dimensions. Il repose sur (i) un résumé du processus historique de construction européenne entamé dans sa phase contemporaine au milieu du XXème siècle ; (ii) une présentation des mécanismes institutionnels essentiels indispensables à la compréhension de l'UE ; (iii) un examen des questions proprement politiques qui s'expriment au sens de l'UE (participation, action collective, groupements politiques, etc.) ; (iv) une présentation des politiques publiques européennes les plus significatives.

> METHODES QUANTITATIVES / INITIATION

Ce cours, dispensé au deuxième semestre, est en lien étroit avec l'UE méthodes qualitatives, tant dans son contenu que dans sa forme. Il s'agit de présenter l'autre type d'approche méthodologique utilisé en SHS en insistant sur leur complémentarité. Poursuivant les recherches entreprises au premier semestre autour du thème identifié, les étudiants sont, au cours de cette UE, invités à tester les hypothèses dégagées dans le dossier réalisé quelques mois plus tôt.

Pour y parvenir, l'accent est mis sur deux éléments

- l'élaboration d'un questionnaire méthodologiquement valable, ce qui suppose d'avoir en amont réfléchi aux problèmes épistémologiques qui se posent et au protocole d'enquête
- l'utilisation de logiciels : Excel tout d'abord, car il est indispensable pour exploiter les données recueillies ; Power point ensuite pour réaliser la présentation orale.

> LES GRANDS CLASSIQUES DE LA SOCIOLOGIE

Dans cet enseignement, il s'agit de présenter les différents courants portés par les principaux auteurs de la pensée sociologique tout au long des 19ème et 20ème siècles. ces auteurs sont abordés en trois temps : les précurseurs (compte et tocqueville), les fondateurs (marx, durkheim, weber) et les conciliateurs (élias, berger, luckman et goffman). pour chacun des auteurs, le cours revient sur leurs filiations intellectuelles, théories, concepts, principaux ouvrages et méthodes d'analyse de l'homme et de la société.

> Les populismes en Europe

Favorisant une forme interactive partiellement basée sur les travaux des étudiants, cet enseignement sans TD vise à la fois à proposer une analyse critique des notions de populisme et d'euroscepticisme, en lien aux phénomènes récents d'opposition à l'Union Européenne, ainsi qu'à étendre la culture politique des étudiants et leur connaissance des réalités socio-historiques et des mouvements politiques contemporains des différents Etats-membres.

>Projet personnel et professionnel *Elaboration et gestion d'un projet collectif* ou stage ou didactique-metiers de l'enseignement

Répartis en petits groupes (4 à 8 maximum), les étudiant(e)s doivent concevoir et réaliser un projet collectif. La liste de ces projets varie chaque année, les étudiants étant libres de choisir (en collaboration avec l'enseignant), leurs projets : organisation du gala annuel du département de science politique, montage d'un concert caritatif, élaboration d'une émission de radio, d'un site web d'information, production d'un documentaire, organisation d'un tournoi sportif entre promotions, etc. Les projets doivent être réalisés sur la période du semestre 2. Ils font l'objet d'une présentation publique au sein de la Faculté. Cette UE permet ainsi aux étudiant(e)s de développer des compétences valorisables tout à la fois sur leur CV et sur le marché du travail (travail en groupe, gestion de projet, recherche de financements, prises de contacts, élaboration de différents supports écrits, audio, vidéo, présentation powerpoint…).

- Celles et ceux qui ne choisissent pas de participer à un projet collectif ont la possibilité d'effectuer un stage de deux semaines maximum (dans un journal, une collective territoriale, un cabinet de conseil, un institut de sondages, une entreprise, une association d'entraides, etc.). Ce stage leur permet de mieux découvrir le monde du travail et d'engranger une première expérience dans le secteur professionnel auquel ils visent. Les étudiants font l'objet d'une évaluation par leur tuteur de stage et doivent rédiger un rapport de stage (évalué par l'enseignant référent).

➢

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES EN VUE DE L'OBTENTION DE LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

ARTICLE 1 Modifié à compter de 2014-2015 (Conseil d'UFR du 20 mai 2014)

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.

Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour l'informatique, les travaux dirigés et les langues vivantes,
- par un examen terminal, ou un contrôle continu pour les autres matières.

Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.

<u>**Un régime de travaux dirigés par correspondance**</u> est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants effectuant un service national volontaire, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des détenus.
Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service de la scolarité avant le début des travaux dirigés.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, sur décision du Président de l'Université, d'aménagements concernant les modalités de contrôle des connaissances. La demande doit être déposée en tout début d'année universitaire auprès du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université (SCMPPS)

Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite, sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.
Les enseignements de méthodes avec travaux dirigés peuvent faire l'objet d'un examen écrit ou oral au choix de l'enseignant.
Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'une heure ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, choix précisé dans les délais fixés par le service de la scolarité. Les épreuves ne donnant pas lieu à travaux dirigés et dont les effectifs sont inférieurs à 30 étudiants devront obligatoirement faire l'objet d'une interrogation orale.

ARTICLE 2

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est organisé dans le cadre des unités d'enseignement.

Chaque enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances avec attribution d'une note sur 20 affectée d'un coefficient ainsi déterminé :

Pour les enseignements d'une durée de 33 ou 36 heures, la note est affectée d'un coefficient 2.

Pour les enseignements d'une durée de 22 heures, la note est affectée d'un coefficient 1,5.

Pour les enseignements de travaux dirigés, d'informatique ou de recherches documentaires et pour l'UE d'aide à l'insertion professionnelle, la note est affectée d'un coefficient 1.

En L3, pour l'UE « Projet personnel et professionnel ou stage», la note est affectée d'un coefficient 2.

La pratique d'une activité sportive dans le cadre du SUAPS peut donner lieu à l'attribution d'un point par semestre.

ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement
  - Décembre-janvier pour les semestres 1, 3 et 5.
  - Avril-mai pour les semestres 2, 4 et 6.

Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.

Les unités d'enseignement validées sont conservées pour la seconde session.

Pour les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées lors de la première session, les étudiants conservent pour la seconde session, le bénéfice de toute note égale ou supérieure à la moyenne,
Pour les matières donnant lieu à travaux dirigés, la durée des épreuves est identique pour les deux sessions
Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

L'étudiant a le droit de consulter ses copies.
Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité aux date et heure fixées par le responsable de ce service.

ARTICLE 4 modifié par délibération du conseil d'administration de l'UM1 2011-10/ 11-22

La licence en science politique est organisée en six semestres successifs.

La validation de la totalité de l'année en cours, soit par l'acquisition de chaque semestre, soit par compensation entre les deux semestres de l'année considérée, permet seule la progression dans l'année supérieure.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Chaque semestre acquis entraîne la délivrance de 30 ECTS.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des enseignements de la licence égal à 180, la Licence en science politique lui est attribuée.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des deux premières années de licence égal à 120, le certificat de DEUG en science politique peut lui être attribué.

ARTICLE 5

Toute unité d'enseignement est **définitivement acquise et capitalisable** dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, soit :

- Par l'obtention dans chacun des enseignements qui la composent, d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

Le semestre est définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacune des unités d'enseignement

-Par une compensation entre les différentes unités d'enseignement de ce même semestre

L'année est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacun des deux semestres

-Par une compensation entre les deux semestres de l'année du diplôme

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

ARTICLE 6 modifié par délibération du conseil d'administration de l'UM1 2011-10/ 11-22

Un semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par une compensation entre ces UE affectées de leur coefficient, (ce coefficient étant égal à la somme des coefficients des enseignements de cette UE).

Les semestres 1 et 2 (L1), 3 et 4 (L2), 5 et 6 (L3) peuvent être validés par une compensation entre eux.

Le jury peut, dans son pouvoir souverain d'appréciation, accorder des points jury pour l'obtention d'un semestre ou de l'année.

ARTICLE 7

Les jurys et les présidents de jurys sont souverains et peuvent seuls accorder les « points jury ». On ne peut revenir sur une délibération que dans le cas d'une erreur matérielle flagrante.

L'étudiant(e) qui constaterait une erreur de ce type devra adresser un courrier, dans un délai de rigueur de trois semaines à partir de l'affichage des résultats, au Vice-doyen chargé de la scolarité qui réunira une commission composée du Doyen, du Responsable de la Division des études et de lui-même.

Cette commission examinera la demande et le président du jury, le cas échéant, demandera au service de la scolarité de rectifier la note.

ARTICLE 8

Les mentions portées au diplôme délivré sont déterminées comme suit :

- **PASSABLE** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à **10** et inférieure à **12** ;
- **ASSEZ BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **12** et inférieure à **14** ;
- **BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **14** et inférieure à **16** ;
- **TRÈS BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **16**.

LA LICENCE PROFESSIONNELLE

La licence professionnelle est une formation mise en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. La licence professionnelle se prépare en un an et comprend de 12 à 16 semaines de stage en milieu professionnel.
Elle est sanctionnée par un diplôme de niveau bac + 3 et s'insère dans le schéma LMD (ECTS).
Conditions d'accès : les étudiants doivent justifier soit d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur (DUT, BTS) dans un domaine compatible avec celui de la licence professionnelle, soit de la validation des études (licence 1 et 2 validées) ou expériences professionnelles. La sélection est effectuée sur dossier par une commission pédagogique.

La Faculté de droit et science politique de Montpellier dispense:
-La licence professionnelle « ACTIVITES JURIDIQUES, ASSISTANT JURIDIQUE »
-La licence professionnelle « METIERS DU NOTARIAT »
-La licence professionnelle « SECURITE ENVIRONNEMENT QUALITE »

LICENCE PROFESSIONNELLE « ASSISTANT JURIDIQUE »

La création de cette filière répond à un besoin croissant exprimé par les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers..) ainsi que les chefs d'entreprise (service contentieux, assurances…) mais aussi par les secteurs publics et parapublics.
Conditions d'admission : Etre titulaire d'un DEUG ou L2 en droit, DUT carrières juridiques, DEUST assistant juridique, BTS, licence AES…
Pré-requis exigé : Bon niveau de formation juridique théorique et pratique certifié

1er semestre

UE 1 – Droit de l'entreprise

UE 2 – Gestion des ressources humaines

UE 3 – Droit des affaires

UE 4 – Technique contractuelle

UE 5 – Comptabilité …

UE 6 – Langues …

2ème semestre

UE 1 – Concurrence et consommation

UE 2 – Relations avec l'administration

UE 3 – Droit et patrimoine de l'entreprise

UE 4 – Entreprise en difficulté…

UE 5 – Relations sociales dans l'entreprise …

UE 6 – Formalités et procédures

UE - STAGE …

LICENCE PROFESSIONNELLE « METIERS DU NOTARIAT »

La formation est organisée dans le cadre du partenariat étroit avec la profession de notaire, au niveau local (Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Montpellier et Institut des métiers du notariat) et au niveau national (Conseil supérieur du Notariat et Centre national de l'enseignement professionnel du notariat) ;
La licence professionnelle « métiers du notariat » vise principalement à former des collaborateurs des offices de notaire. Les titulaires de la licence professionnelle peuvent intégrer directement un office de notaire ou évoluer vers une qualification supérieure (diplôme de l'Institut des métiers du notariat).
Conditions d'admission : Etre titulaire d'un BTS notariat, DUT carrières juridiques, Licence 1 et 2 en droit, DEUST droit immobilier…).

•

UE1 – DROIT PRIVE GENERAL

UE2 – DROIT DE L'IMMOBILIER

UE3 – REGIMES MATRIMONIAUX

UE4 – TRANSMISSION DU PATRIMOINE

UE5 – DROIT DU CREDIT ET DES AFFAIRES

UE6 – RESSOURCES POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

UE7 – PROJET TUTEURE

UE8 – STAGE

L'ECOLE SECURITE ENVIRONNEMENT QUALITE

L'Ecole Sécurité Environnement Qualité (ESEQ) dispense, au sein de la Faculté de Droit et Science politique une formation professionnelle qui prépare à des métiers essentiels dans une perspective de développement durable dont la caractéristique commune est de nécessiter à la fois la maîtrise d'une législation et d'une réglementation en constante évolution, et la maîtrise d'outils et de savoir faire de nature technique.

L'importance accordée aux aspects juridiques et, plus généralement, à ceux touchant aux sciences sociales, justifie l'inscription de ces formations dans le domaine Droit et leur rattachement à une UFR juridique.
La formation vise à permettre l'acquisition d'une culture générale professionnelle double, juridique et scientifique.

L'architecture de cette formation qui comprend des dispositifs d'alternance, est organisée à partir de **la Licence professionnelle** et se prolonge par un **Master 1** et **Master 2 Mention Risques et environnement.**

Sélection sur dossier par une commission pédagogique.

Pour tout renseignement se reporter au site de l'ESEQ
www.eseq.fr

MASTER 1

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits sur 4 semestres (M1 et M2), au-delà du grade de licence.

> ACCES AU MASTER 1

L'accès en M1 pour les parcours permettant la délivrance des mentions en droit est subordonné à l'obtention préalable d'une Licence en Droit (admission de droit) ou d'un diplôme jugé équivalent après avis d'une commission pédagogique.
L'accès en M1 pour le parcours permettant la délivrance de la mention Science Politique est subordonné à l'obtention préalable d'une Licence de Science politique (admission de droit) ou d'un diplôme équivalent après avis d'une commission pédagogique.

> OFFRE DE FORMATION - MASTERS

(NOUVELLE OFFRE DE FORMATION A COMPTER DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2015)

Mention Droit public
M1 Droit public
M2 Parcours droit administratif
M2 Parcours droit constitutionnel
M2 Parcours droit européen

Mention Droit public des affaires
M1 Droit public des affaires
M2 Parcours contrats publics et partenariats

Mention Droit des collectivités territoriales
M1 Droit des collectivités territoriales
M2 Droit des collectivités territoriales

Mention Finances publiques
M1 Finances publiques et fiscalité
M2 Finances publiques et fiscalité

Mention Droit de l'environnement et de l'urbanisme
M1 Droit de l'environnement et de l'urbanisme
M2 Parcours droit et gestion de l'environnement et du développement durable

Mention Droit de l'entreprise
M1 Droit de l'entreprise
M2 Parcours Droit de la distribution et des contrats d'affaires
M2 Parcours Droit des contrats internationaux (Liban)
M2 Parcours Droit du commerce international
M2 Parcours Droit des affaires et fiscalité - DJCE
M2 Parcours Droit bancaire et financier
M2 Parcours Droit de la propriété intellectuelle et des TIC

Mention Droit social
M1 Droit social
M2 Parcours Droit et pratiques des relations de travail

Mention Droit de l'économie
M1 Droit de l'économie
M2 Parcours Droit privé économique
M2 Parcours Droit de la consommation et de la concurrence

Mention Droit du patrimoine
M1 Droit du patrimoine
M2 Parcours Droit notarial
M2 Parcours Droit immobilier
M2 Parcours Droit des assurances
M2 Parcours Droit et fiscalité du patrimoine privé et professionnel (création)

Mention Droit pénal et sciences criminelles
M1 Droit pénal et sciences criminelles
M2 Parcours Droit pénal fondamental
M2 Parcours Pratiques pénales
M2 Parcours Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines

Mention Justice, procès et procédures
M1 Justice, procès et procédures
M2 Parcours Droit des contentieux

Mention Droit privé
M1 Droit privé
M2 Droit privé fondamental
M2 Parcours Pratiques juridiques et judiciaires
M2 Parcours Personnes/Famille (création)

Mention Droit de la santé
M1 Droit de la santé
M2 Parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
M2 Parcours Droit international et humanitaire de la santé

Mention Histoire du droit et des institutions
M1 Histoire du droit et des institutions
M2 Histoire du droit et des institutions

Mention Risques et environnement
M1 Risques et environnement
M2 Risques et environnement

Mention Science politique
M1 Science politique
M2 Parcours Politique et action publique comparées
M2 Parcours Métiers du journalisme
M2 Parcours Métiers des études et du conseil
M2 Parcours Opérateur en coopération internationale et développement

Master 1 – Mention Droit public

> Semestre 1

UE obligatoires avec TD optionnels (3 UE obligatoires, 2 TD à choisir)
UE Contentieux constitutionnel (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CEDH 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit public économique 1 (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)
UE Droit constitutionnel comparé (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit du contentieux de l'UE (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles (2 UE à choisir)
UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (33h-4C)
UE Politiques de l'UE (33h-4C)
UE Droit des collectivités territoriales (33h-4C)
UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C)
UE Droit international et européen de l'environnement (33h-4C)

> Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires (3 UE obligatoires, 2 TD à choisir)
UE Contentieux constitutionnel (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CEDH 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit public économique 2 (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)
UE Droit des contrats publics (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit international pénal (33h-4C+15h TD-2C)
UE Théories juridiques de l'Etat (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'environnement

UE optionnelles (2 UE à choisir)
UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (33h-3C)
UE Droit administratif européen (33 h-3C)
UE Finances locales (33h-3C)
UE Droit des collectivités territoriales (33h-3C)
UE Droit de l'UE des droits fondamentaux (33h-3C)
UE Droit constitutionnel européen (33h-3C)
UE Relations extérieures de l'Union européenne (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

UE obligatoire
UE Langue (8h CM + 12h TD – 2C)

MASTER 1 – MENTION DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit public économique 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnel
UE Contentieux constitutionnel 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit du contentieux de l'UE (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Droit des collectivités territoriales 1 (33h-4C)
UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
UE Droit des marchés et contrats de construction (33h-4C)
UE Droit international et européen de l'environnement (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h-4C)
UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C)
L'étudiant choisit 2 UE

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit public économique 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit des contrats publics (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM + 12h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnel
UE Contentieux constitutionnel 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'environnement (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Droit des collectivités territoriales 2 (33h-3C)
UE Droit fiscal du patrimoine et des affaires(33h-3C)
UE Finances locales (33h-3C)
UE Théories juridiques de l'Etat (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)
L'étudiant choisit 2 UE

MASTER 1 – MENTION DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

> SEMESTRE 1

UE obligatoire sans TD
UE Droit des collectivités territoriales 1 (33h-4C)

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit public économique 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnels
UE Contentieux constitutionnel 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit du contentieux de l'UE (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C)
UE Droit international et européen de l'environnement (33h-4C)
UE Procédure pénale (33h-4C)
UE non choisie parmi les UE obligatoires avec TD optionnels (33h-4C)
L'étudiant choisit 1 UE

> SEMESTRE 2

UE obligatoire sans TD
UE Droit des collectivités territoriales 2 (33h-4C)

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit public économique 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit des contrats publics (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8hCM + 12h TD -2C)

UE optionnelles avec TD optionnels
UE Contentieux constitutionnel 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'environnement (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Finances locales (33h-3C
UE Droit administratif européen (33h-3C)
UE Action publique et gouvernance (33h-3C)
UE Droit rural (33h-3C)
UE non choisie parmi les UE obligatoires avec TD optionnels (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)
L'étudiant choisit 1 UE

MASTER 1 – MENTION FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE

> SEMESTRE 1

UE obligatoire sans TD
UE Finances publiques 1 (33h-4C)

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit public économique 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnels
UE Contentieux constitutionnel 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit fiscal général (33h-4C+15h TD-2C)
UE Protection sociale 1 (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 1 UE avec son TD

UE optionnelles sans TD
UE Droit des collectivités territoriales (33h-4C)
UE Politiques de l'UE (33h-4C)
UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h – 4C)
UE Protection sociale1 (si non choisie parmi les UE optionnelles avec TD (33h-4C)
L'étudiant choisit 2 UE

> SEMESTRE 2

UE obligatoire sans TD
UE Finances locales (33h-4C)

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit des contrats publics (33h-4C+15h TD-2C) *
UE Droit public économique 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8hCM + 12h TD -2C)

UE optionnelles avec TD optionnels
UE Droit fiscal approfondi 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Contentieux constitutionnel 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Protection sociale 2 (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 1 UE avec son TD

UE optionnelles sans TD
UE Droit des collectivités territoriales (33h-3C)
UE Relations extérieures de l'UE (33h-3C)
UE Droit des affaires de l'UE (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)
L'étudiant choisit 2 UE

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit international et européen de l'environnement (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnel
UE Droit public économique (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Contentieux constitutionnel (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Environnement et politiques (33h-4C)
UE Pouvoir local (33h-4C)
UE Droit des collectivités territoriales (33h-4C)
UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C)
UE Politiques de l'UE (33h-4C)
UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
L'étudiant choisit 2 UE

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit de l'environnement (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit des contrats publics (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM + 12h TD-2C)

UE optionnelles avec TD optionnel
UE Droit public économique (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit de la CDEH 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Contentieux constitutionnel 2 (33h-4C+15h TD-2C)
L'étudiant choisit 2 UE dont 1 avec TD

UE optionnelles sans TD
UE Action publique et gouvernance (33h-3C)
UE Droit rural (33h-3C)
UE Finances locales (33h-3C)
UE Droit des collectivités territoriales (33h-3C)
UE Droit de l'UE des droits fondamentaux
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)
L'étudiant choisit 2 UE

Master 1 – Mention Droit de l'Entreprise

> Semestre 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)
UE Distribution (vente/services) (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)
UE Droit fiscal général (33h-4C)
UE Droit international privé (33h -4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des trois UE

UE optionnelles ***(1 UE à choisir)***
UE Droit de la concurrence approfondi (33h-4C)
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit des transports (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h-4C)

> Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)
UE Distribution (réseaux-groupements) (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM+12hTD – 2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit des affaires de l'UE (33h-4C)
UE Droit fiscal approfondi (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit de la consommation approfondi (33h-3C)
UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-3C)
UE Droit du commerce international (33h-3C)
UE Droit du travail approfondi (33h-3C)
UE Droit patrimonial de la famille (33h-3C)
UE Procédure civile (33h-3C)
UE Histoire du droit des affaires (33h)-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

Master 1 - Parcours Mention Droit Social

> Semestre 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit du travail approfondi 1 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Protection sociale 1 (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)
UE Droit social international (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit de la concurrence approfondi (33h-4C)
UE Droit médical et des professions de santé (33h-4C)
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit international privé (33h-4C)
UE Droit pénal du travail (33h-4C)
UE Histoire du droit du travail (33h-4C)

> Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Procédures collectives et relations de travail (33h-4C+15h TD-2C)
UE Protection sociale 2 (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8hCM + 12h TD -2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit du travail approfondi 2 (33h-4C)
UE Procédure civile (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Contentieux du travail (33h-3C)
UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-3C)
UE Droit patrimonial de la famille (33h-3C)
UE Droit fiscal du patrimoine et des affaires (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

Master 1 – mention Droit de l'Economie

> Semestre 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Distribution (ventes/services) (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit international privé (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires sans TD
UE Droit de la concurrence approfondi (33h-4C)

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h-4C)
UE Droit public économique (33h-4C)
UE Droit des transports (33h-4C)

> Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit des affaires de l'UE (33h-4C+15h TD-2C)
UE Distribution (réseaux/groupements) (33h-4C+15 TD-2C)
UE Droit commercial : procédures collectives (33h-4C+15 TD-2C)

UE obligatoire
UE Langue (8h CM + 12h TD – 2C)

UE obligatoire sans TD
UE Droit de la consommation approfondi (33h-4C)

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit du commerce international (33h-3C)
UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-3C)
UE Droit patrimonial de la famille (33h-3C)
UE Histoire du droit des affaires (33h-3C)
UE Procédure civile (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

Master 1 – Mention Droit du Patrimoine

> Semestre 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit civil : Sûretés (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit fiscal général (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit international privé (33 h-4C)
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C)
UE Droit des biens approfondi (33 h-4C)
UE Droit des marchés et contrats de construction (33 h-4C)
UE Droit de la protection sociale 1 (33h-4C)
UE Droit de l'urbanisme (33h-4C)

> Semestre 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM +12h TD -2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit de la promotion immobilière (33h-4C)
UE Droit fiscal approfondi (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Responsabilité et assurance construction (33h-3C)
UE Droit rural (33h-3C)
UE Procédure civile (33h-3C)
UE Droit de la copropriété (33h-3C)
UE Droit de la protection sociale 2 (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

MASTER 1 – MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)
UE Procédure pénale 1 : le déroulement du procès pénal (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C)
UE Droit de la sanction pénale (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des trois UE

UE optionnelles ***(1 UE à choisir)***
UE Criminologie (33h-4C)
UE Droit des sûretés (33h-4C)
UE Droit international privé (33h-4C)

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit pénal spécial (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C)
UE Procédure pénale 2 : le cadre du procès pénal (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE obligatoire
UE Langue (8hCM +12h TD-2C)

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit international pénal (33h-3C)
UE Histoire de la justice (33h-3C)
UE Procédure civile (33h-3C)
UE Voies d'exécution (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C))

MASTER 1 – MENTION JUSTICE ET PROCEDURES

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)
UE Droit international privé (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit des biens 2 (33h-4C)
UE Droit pénal des affaires (33h-4C)
UE Histoire du droit patrimonial de la famille (33h-4C)
UE Procédure pénale 1 (33h-4C)

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM + 12h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit pénal spécial (33h-4C)
UE Procédure civile : (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit privé comparé (33h-3C)
UE Histoire de la justice (33h-3C)
UE Voies d'exécution (33h-3C)
UE Procédure pénale 2 (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

MASTER 1 – MENTION DROIT PRIVE

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)
UE Droit international privé (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit de la CDEH 33h- 4C)
UE Droit des assurances (33h-4C)
UE Droit des biens 2 (33h-4C)
UE Histoire du droit patrimonial de la famille (33h-4C)
UE Procédure pénale 1 (33h-4C)

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)
UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)
UE Langue (8h CM + 12h TD-2C)

UE obligatoires avec TD optionnel
UE Droit pénal spécial (33h-4C)
UE Procédure civile : (33h-4C)
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE optionnelles ***(2 UE à choisir)***
UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-C)
UE Droit privé comparé (33h-3C)
UE Histoire de la justice (33h-3C)
UE Voies d'exécution (33h-3C)
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

MASTER 1 – MENTION DROIT DE LA SANTE

> SEMESTRE 1 *

UE 1 APPROCHE JURIDIQUE DE LA SANTE

UE obligatoires avec TD
UE Droit médical et des professions de santé (29h CM-3C + 15h-2C)
UE Introduction au droit hospitalier (29 h CM-3C + 15h-2C)
UE obligatoires sans TD
UE Politique de santé publique (22h CM-3C)
UE Protection sociale (33h CM-4C)

UE 2 APPROCHE MANAGERIALE DE LA SANTE

UE obligatoire sans TD
UE Les principes généraux de la gouvernance en santé (8h CM-2C)

UE 3 SANTE ET SOCIETE

UE obligatoires sans TD
UE Ethique et déontologie (10h CM-2C)
UE Pensée médicale et grands enjeux de santé publique (10h CM-2C)
UE Aide et action sociale (21h CM-3C)
UE Histoire du droit médical (15h CM-2C)
UE Géographie et territoire de santé (15h CM-2C)

> SEMESTRE 2

UE 4 APPROFONDISSEMENT DROIT DE LA SANTE

UE obligatoire avec TD
UE Bioéthique (33h-4C+15h TD-2C)
UE obligatoires sans TD
UE Droit pharmaceutique (12h CM-1C)
UE Droit de la propriété intellectuelle appliquée au médicament (12h CM-2C)
UE Droit pénal de la santé (18h CM-3C)

UE 5 DROIT INTERNATIONAL DE LA SANTE

UE obligatoires sans TD
UE Droit européen de la santé (15h CM-2C)
UE Introduction au droit international de la santé (12h CM-2C)
UE Approche internationale de la bioéthique (15h CM-2C)

UE 6 PILOTAGE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

UE obligatoire avec TD
UE Responsabilités médicale et hospitalière (15h CM -2C + 15h TD 2C)
UE obligatoires sans TD
UE Financement des établissements de santé (10h CM -1C)
UE Ressources humaines (10h CM-1C)
UE Qualité et sécurité des établissements de santé (10h CM-1C)

UE 7 INSERTION PROFESSIONNELLE

UE optionnelle *(1 UE à choisir)*
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

UE 8 LANGUES

UE obligatoire avec Td
Anglais ou espagnol (8h CM + 12h TD 2C)

MASTER 1 – MENTION HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

> SEMESTRE 1

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C+15h TD-2C)
UE Histoire du droit patrimonial de la famille (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelle avec TD ***(1 UE avec TD à choisir)***
UE Droit civil – régimes matrimoniaux (33h-4C)
UE Droit bancaire (33h-4C)
UE Contentieux constitutionnel (33h -4C)
UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C)

UE obligatoire sans TD
UE Histoire du droit du travail (33h-4C)

UE optionnelles sans TD **(1 groupe d'UE à choisir)**

GROUPE 1 : ***:2 UE à choisir parmi les 4***
UE Droit civil-régimes matrimoniaux (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Droit bancaire (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Droit civil - sûretés (33h-4C)
UE Droit de la sanction pénale (33h-4C)

GROUPE 2 : ***2 UE à choisir parmi les 4***
UE Contentieux constitutionnel (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Droit des collectivités territoriales (33h-4C)
UE Droit constitutionnel comparé (33h-4C)

> SEMESTRE 2

UE obligatoires avec TD obligatoires
UE Histoire de la justice (33h-4C+15h TD-2C)
UE Histoire de la pensée juridique (33h-4C+15h TD-2C)

UE optionnelle avec TD ***(1 UE avec TD à choisir)***
UE Droit civil - successions (33h-4C)
UE Droit pénal spécial (33h-4C)
UE Contentieux constitutionnel (33h-4C)
UE Théories juridiques de l'Etat (33h-4C)

UE obligatoire sans TD
UE Histoire du droit des affaires (33h-4C)

UE obligatoire
UE Langue (8hCM +12h TD- 2C)

UE optionnelles sans TD **(1 groupe d'UE à choisir)**

GROUPE 1 : ***2 UE à choisir parmi les 4***
UE Droit civil-successions (33h-3C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Droit pénal spécial (33h-3C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C)

GROUPE 2 : ***2 UE à choisir parmi les 4***
UE Contentieux constitutionnel (33h-3C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Théories juridiques de l'Etat (33h-3C) *si non choisi en UE avec TD*
UE Stage (3C)
UE Mémoire (3C))

> CONTROLE DES CONNAISSANCE EN VUE DE LA VALIDATION DU MASTER 1 DROIT

ARTICLE 1

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.
Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour les travaux dirigés et les langues vivantes
- par un examen terminal, écrit ou oral à la fin de chaque semestre pour les autres matières.

ARTICLE 2

Le contrôle continu s'effectue lors des séances d'enseignement de travaux dirigés et de langues vivantes. Les notes sont attribuées par le professeur titulaire de l'enseignement, après consultation de l'équipe pédagogique.
Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.
Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant eu une assiduité satisfaisante aux séances de travaux dirigés.
Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.
Un régime de travaux dirigés par correspondance est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des étudiants détenus.
Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service de la scolarité avant le début des travaux dirigés.
Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, sur décision du Président de l'Université, d'aménagements concernant les modalités de contrôle des connaissances. La demande doit être déposée en tout début d'année universitaire auprès du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université (SCMPPS)

ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement :
  - Décembre-janvier pour le semestre 7 /- Avril-mai pour le semestre 8
- La seconde session du contrôle des connaissances se déroule au plus tard au mois de juin pour les enseignements du semestre 7 et au plus tard au mois de juillet pour les enseignements du semestre 8. Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

ARTICLE 4

Dans les matières donnant lieu à travaux dirigés, la durée des épreuves est identique pour les deux sessions
Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite, sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.
Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés ont un caractère théorique et peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'1h30 ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, choix précisé dans les délais fixés par le Service de la scolarité. Les épreuves ne donnant pas lieu à travaux dirigés et dont les effectifs sont inférieurs à 30 étudiants devront obligatoirement faire l'objet d'une interrogation orale.
Les épreuves écrites terminales sont anonymes.
L'étudiant a le droit de consulter ses copies.
Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse,

l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité, aux dates et heure fixées par le responsable de ce service.

ARTICLE 5

Le contrôle des connaissances est organisé dans le cadre des unités d'enseignement (UE).
Dans les unités d'enseignement avec TD, le cours est noté sur 40 (coefficient 2), le TD sur 20 (coefficient 1).
Dans les unités d'enseignement sans TD, le cours est noté sur 30 (coefficient 1,5).
Toute unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, soit :

- Dans chacun des enseignements qui la composent
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.
Dans les UE qui ne sont pas validées, les étudiants conservent pour la seconde session de l'examen terminal, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne.

ARTICLE 6

Le semestre est définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacune des unités d'enseignement

-Par une compensation entre les différentes unités d'enseignement de ce même semestre affectées de leur coefficient, ce coefficient étant égal à la somme des coefficients de cette UE

L'année de Master 1 est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacun des deux semestres

-Par une compensation entre ces deux semestres

ARTICLE 7

En cas de redoublement, les étudiants conservent le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels ils ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne sauf renonciation expresse et par écrit de leur part au moment de l'inscription.

ARTICLE 8

Les jurys et les présidents de jurys sont souverains et sont seuls à pouvoir accorder les « points jury ». On ne peut revenir sur une délibération que dans le cas d'une erreur matérielle flagrante.
L'étudiant(e) qui constaterait une erreur de ce type devra adresser un courrier, dans un délai de rigueur de trois semaines à partir de l'affichage des résultats, au Vice-doyen chargé de la scolarité qui réunira une commission composée du Doyen, du Responsable de la Division des études et de lui-même.
Cette commission examinera la demande et le président du jury, le cas échéant, demandera au service de la scolarité de rectifier la note.

ARTICLE 9

Les mentions à l'examen sont déterminées comme suit :
PASSABLE quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;
ASSEZ BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;
BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 ;
TRES BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16

En Master 1 de science politique, certains cours sont à option. Vous devez donc faire des choix en fonction de vos centres d'intérêt et de vos objectifs d'orientation en Master 2. Dans le cadre des Master 2 proposés par le Département de Science politique de l'Université de Montpellier, les responsables pédagogiques de ces formations vous indiquent des parcours recommandés pour mieux préparer votre intégration dans ces masters. Ce document (page suivante) vous présente les différents parcours recommandés pour les M2 du Département de Science Politique

UE optionnelles avec TD (3 UE à choisir)
UE Sociologie du journalisme (33h-3C+15h TD-2C)
UE Sociologie politique des élites (33h-3C+15h TD-2C)
UE Pouvoir local (33h-3C+15h TD-2C)
UE Etudes quantitatives appliquées et sondages (33h-3C+15h TD-2C)
UE Politique internationale (33h-3C+15h TD-2C)

UE optionnelles sans TD (4 UE à choisir)
UE Sociologie politique des élites (*si non choisie avec TD*) (33h-3C)
UE Institutions politiques européennes (33h-3C)
UE Environnement et politiques (33h-3C)
UE Questions coloniales et postcoloniales (33h-3C)
UE Institutions and politics of English speaking democraties (*cours en anglais*) (33h-3C)
UE Droit des collectivités territoriales (33h-3C) *mutualisé avecM1 Droit des collectivités territoriales*

UE obligatoire
UE Langue (20h TD-3C)

> SEMESTRE 2

UE optionnelles avec TD (3 UE à choisir)
UE Action publique et gouvernance (33h-3C+15h TD-2C)
UE Sociologie des organisations partisanes (33h-3C+15h TD-2C)
UE Presse et pouvoir (33h-3C+15h TD-2C)
UE Politiques du développement (33h-3C+15h TD-2C)
UE Méthodes d'enquêtes qualitatives appliquées (33h-3C+15h TD-2C)

UE optionnelles sans TD (3 UE à choisir)
UE Politique de défense (33h-3C+15hTD-2C)
UE Nation et nationalisme (33h-3C)
UE Politique de l'Europe de sud (33h-3C)
UE Lecture des grands auteurs de sociologie politique (33h-3C)
UE Action publique et gouvernance (*si non choisie avec TD*) (33h-3C)
UE Finances locales (33h-3C) *mutualisé avec M1Droit des collectivités territoriales*

UE obligatoires
UE Langue (20h TD-3C)
UE Stage ou mémoire (3C)

PARCOURS RECOMMANDES <u>EN MASTER1 POUR LE PARCOURS DU MASTER 2</u> DU DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER (choix des options)

NB : Il ne s'agit que de parcours recommandés. Le fait de les avoir suivis <u>ne présage pas</u> l'entrée en M2 qui reste soumise à une procédure de candidature spécifique à chaque M2

Lorsque le nombre d'UE recommandées est inférieur au nombre d'UE à suivre obligatoirement pour la formation du M1, vous êtes libres de choisir les UE complémentaires.

Parcours M2 professionnel Journalisme

<u>Semestre 1</u>

3 UE avec TD : Sociologie du journalisme, Etudes quantitatives appliquées et sondages, Politique internationale

4 UE sans TD : Sociologie politique des élites, Institutions politiques européennes, Environnement et politiques, Institutions and politics of English speaking democracies

<u>Semestre 2</u>

3 UE avec TD : Sociologie des organisations partisanes, Presse et pouvoir, Méthodes d'enquête qualitatives appliquées

3 UE sans TD : Nations et nationalisme, Action publique et gouvernance

Parcours M2 professionnel Métiers des études et du conseil

<u>Semestre 1</u>

3 UE avec TD : Pouvoir local, Etudes quantitatives appliquées et sondages, Politique internationale

4 UE sans TD : Institutions politiques européennes, Environnement et politiques, Droit des collectivités territoriales, Institutions and politics of English speaking democracies

<u>Semestre 2</u>

3 UE avec TD : Action publique et gouvernance, Sociologie des organisations partisanes, Méthodes d'enquête qualitatives appliquées

3 UE sans TD : Finances locales, Nations et nationalisme, Lecture des grands auteurs de sociologie politique.

Parcours M2 professionnel Opérateur en coopération internationale et développement

<u>Semestre 1</u>

3 UE avec TD : Sociologie politique des élites, Politique internationale

4 UE sans TD : Institutions politiques européennes, Environnement et politiques, Questions coloniales et postcoloniales, Institutions and politics of English speaking democracies

<u>Semestre 2</u>

3 UE avec TD : Action publique et gouvernance, Politiques du développement

3 UE sans TD : Politique de l'Europe du Sud, Politiques de défense, Nations et nationalisme.

Parcours M2 Bilingue Politique et action publique comparée

<u>Semestre 1</u>

3 UE avec TD : Sociologie politique des élites, Etudes quantitatives appliquées et sondages, Politique internationale

4 UE sans TD : Institutions politiques européennes, Environnement et politiques, Questions coloniales et postcoloniales, Institutions and politics of English speaking democracies

<u>Semestre 2</u>

3 UE avec TD : Action publique et gouvernance, Méthodes d'enquête qualitatives appliquées

3 UE sans TD : Politiques de défense, Nations et nationalisme, Lecture des grands auteurs de sociologie politique

> CONTROLE DES CONNAISSANCE EN VUE DE LA VALIDATION DU MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

ARTICLE 1

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.
Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour les travaux dirigés et les langues vivantes, les cours de méthode (méthodes qualitatives, méthodes quantitatives…) et le cours « Institutions and politics of English speaking democraties »
- par un examen terminal, écrit ou oral à la fin de chaque semestre pour les autres matières.

ARTICLE 2

Le contrôle continu s'effectue lors des séances d'enseignement de travaux dirigés , de langues vivantes et de cours de méthode. Les notes sont attribuées par le professeur titulaire de l'enseignement, après consultation de l'équipe pédagogique.
Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.
Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant eu une assiduité satisfaisante aux séances de travaux dirigés.
Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.
Un régime de travaux dirigés par correspondance est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des étudiants détenus.
Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service scolarité avant le début des travaux dirigés.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, sur décision du Président de l'Université, d'aménagements concernant les modalités de contrôle des connaissances. La demande doit être déposée en tout début d'année universitaire auprès du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université (SCMPPS)

ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement :
  - Décembre-janvier pour le semestre 7
  - Avril-mai pour le semestre 8
- La seconde session du contrôle des connaissances se déroule au plus tard au mois de juin pour les enseignements du semestre 7 et au plus tard au mois de juillet pour les enseignements du semestre 8. Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

ARTICLE 4

Les matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent faire l'objet d'un examen écrit ou oral au choix de l'enseignant. La modalité et la durée des épreuves sont identiques pour les deux sessions
Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite,

sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.
Les enseignements de méthodes avec travaux dirigés peuvent faire l'objet d'un examen écrit ou oral au choix de l'enseignant.
Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés ont un caractère théorique et peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'1h30 ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, choix précisé dans les délais fixés par le Service de la scolarité. Les épreuves ne donnant pas lieu à travaux dirigés et dont les effectifs sont inférieurs à 30 étudiants devront obligatoirement faire l'objet d'une interrogation orale
Les épreuves écrites terminales sont anonymes.
L'étudiant a le droit de consulter ses copies.
Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité, aux dates et heure fixées par le responsable de ce service.

ARTICLE 5

Le contrôle des connaissances est organisé dans le cadre des unités d'enseignement (UE).
Dans les unités d'enseignement avec TD, le cours est noté sur 40 (coefficient 2), le TD sur 20 (coefficient 1).
Dans les unités d'enseignement sans TD, le cours est noté sur 30 (coefficient 1,5).
Toute unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

- Dans chacun des enseignements qui la composent.
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.
Dans les UE qui ne sont pas validées, les étudiants conservent pour la seconde session de l'examen terminal, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne.

ARTICLE 6

Le semestre est définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacune des unités d'enseignement

-Par une compensation entre les différentes unités d'enseignement de ce même semestre affectées de leur coefficient, ce coefficient étant égal à la somme des coefficients de cette UE

L'année de Master 1 est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 soit :

-Dans chacun des deux semestres

-Par une compensation entre ces deux semestres

ARTICLE 7

En cas de redoublement, les étudiants conservent, le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels ils ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne, sauf renonciation expresse de leur part et par écrit au moment de l'inscription.

ARTICLE 8

Les jurys et les présidents de jurys sont souverains et sont peuvent seuls accorder les « points jury ». On ne peut revenir sur une délibération que dans le cas d'une erreur matérielle flagrante.

L'étudiant(e) qui constaterait une erreur de ce type devra adresser un courrier, dans un délai de rigueur de trois semaines à partir de l'affichage des résultats, au Vice-doyen chargé de la scolarité qui réunira une commission composée du Doyen, du Responsable de

la Division des études et de lui-même.

Cette commission examinera la demande et le président du jury, le cas échéant, demandera au service de la scolarité de rectifier la note

ARTICLE 9

Les mentions à l'examen sont déterminées comme suit :

PASSABLE quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12

ASSEZ BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14

BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16

TRES BIEN quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16.

MASTER 1 DROIT SEMESTRE 7 – QUELQUES THEMES ABORDES

> DROIT DU CONTENTIEUX DE L'UE

La coopération entre les juridictions nationales et la juridiction communautaire par le renvoi préjudiciel.
Les règles générales de procédure gouvernant l'instance devant le juge communautaire et les diverses voies de recours.
Les actions devant le juge communautaire (recours en annulation, en carence, en manquement, actions en responsabilité).

> CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL

Après une introduction consacrée au principe de la suprématie de la Constitution, aux modèles de justice constitutionnelle et à l'histoire du contrôle de constitutionnalité en France, sont étudiés successivement les aspects formels (1ère partie) et les aspects substantiels (2ème partie) du contentieux constitutionnel français qui, sans rien perdre de ses acquis, a été profondément renouvelé depuis quatre ans par l'avènement de la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC). La 1ère partie s'ouvre sur l'étude des juridictions constitutionnelles (le Conseil constitutionnel et les juridictions administratives et judiciaires en tant qu'elles participent de la justice constitutionnelle). Puis est abordé le déroulement du procès constitutionnel, de son déclenchement jusqu'à sa conclusion, en menant constamment la comparaison entre les procédures du contrôle préventif de constitutionnalité et du contrôle par voie de QPC. La 2ème partie recouvre l'étude des normes de référence du contrôle de constitutionnalité, des normes contrôlées, ainsi que des cas d'ouverture de ce contrôle, en mettant chaque fois en évidence, là encore, les particularités de la QPC.

> CRIMINOLOGIE

Introduction à la criminologie et à la politique criminelle
Evolution des doctrines en matière de criminologie
Méthodes
Classement des délinquants
Tendances actuelles

> DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 1

Le cours de Droit administratif territorial est consacré à l'étude de la Coopération entre collectivités territoriales et plus particulièrement à l'examen des dispositifs d'intercommunalité. Il comporte trois rubriques :
La problématique de la coopération où sont analysées ses données institutionnelles, politiques et stratégiques, avec une attention particulière pour le principe de libre administration des collectivités territoriales.
Les établissements publics de coopération intercommunale : présentation de la catégorie institutionnelle et étude des différents types : syndicats de communes, communautés de communes et d'agglomération, communautés urbaines.
La coopération décentralisée : étude des rapports de collaboration entre collectivités territoriales françaises et étrangères.

> DROIT CIVIL : REGIMES MATRIMONIAUX

Le droit des régimes matrimoniaux régit les relations patrimoniales des époux entre eux et avec les tiers.
Sont successivement étudiés :

Le régime primaire impératif qui définit les règles applicables à tous les époux.
Le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.
Les régimes conventionnels (communauté universelle, séparation de biens, participation aux acquêts, ...) ;

➢ CIVIL : SURETES

La notion de sûreté.
Les sûretés personnelles (cautionnement, lettre d'intention, garanties autonomes).
Les sûretés réelles (cautionnement réel, hypothèque, gage antichrèse, droit de rétention, nantissement).

> DROIT COMMERCIAL : BANCAIRE

Une longue introduction est consacrée au droit de la profession bancaire, l'accès à la profession et le contrôle des instances de tutelle, ainsi que la responsabilité du banquier.
Puis le cours approfondit – d'une part, l'étude des instruments de crédit qui permettent aux entreprises d'obtenir des avances à court terme en mobilisant leurs créances commerciales (effets de commerce – lettre de change et billet à ordre –, bordereau de cession de créance professionnelle), – puis celle des instruments de paiement (chèque, carte bancaire, virement) dont nous sommes tous utilisateurs.
Il est complété par une approche théorique et pratique des comptes bancaires, supports indispensables à l'enregistrement et au dénouement des opérations de paiement et de crédit. Enfin il se termine par la description du régime général du prêt et la description de quelques opérations de crédit originales.

> DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARE

Ce cours concerne le droit constitutionnel comparé de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de l'Italie. La première partie traite des rapports qui existent entre l'Etat et le citoyen. Le chapitre premier est consacré à la démocratie politique – la représentation (section 1) et la souveraineté (section 2). Le schéma institutionnel qui en découle est abordé dans le second chapitre – le pouvoir gouvernemental (section 1) et la rationalisation du contrôle parlementaire (section 2) – La seconde partie concerne les relations entre l'Etat et l'individu. Le schéma institutionnel qui en découle est traité dans le premier chapitre – le modèle kelsénien de justice constitutionnelle (section 1), l'organisation des cours constitutionnelles (section 2) et les compétences, notamment le contrôle des actes normatifs (section 3) – Les droits fondamentaux sont abordés dans le second chapitre – les sources (section 1), le contenu de ces droits et libertés (section 2) et leur portée (section 3).

> DROIT DE LA CEDH 1

Spécificité de la Convention européenne des droits de l'Homme
Régime juridique des droits garantis
Influence sur le droit interne

> DROIT DE LA CONCURRENCE APPROFONDI

Introduction au droit de la concurrence   Concurrence déloyale
Pratiques restrictives   Droit antitrust

> DROIT DE LA DISTRIBUTION 1 (VENTES / SERVICES)

Etude de l'organisation juridique de l'activité économique de distribution des produits et services , la diffusion, la vente et la prestation de services

> DROIT DE LA SANCTION PENALE

La sanction pénale (expression plus large que la peine) est la réponse du droit pénal à la commission d'une infraction, à la reconnaissance de la culpabilité et de la responsabilité pénale du prévenu.
Les différentes formes de la sanction pénale seront définies et analysées après avoir rappelé l'histoire de la pénalité jusqu'au XVIIIème siècle et les différentes conceptions développées par les doctrines pénalistes et criminologiques.
Le choix de la sanction pénale par les magistrats, son calcul, puis son prononcé et sa mise à exécution seront ensuite étudiés.
La dernière partie du cours concernera la juridictionalisation de l'exécution des peines.

> DROIT DES ASSURANCES

La conclusion du contrat d'assurances
Son objet : les garanties et leurs limites (exclusions, conditions)
L'exécution du contrat d'assurances
Les obligations du souscripteur
Les obligations de l'assureur
Les droits des tiers

> DROIT DES BIENS 2

Il s'agit d'une réflexion systématisée sur les notions suivantes :
Les droits patrimoniaux
Les propriétés des choses
La propriété, l'indivision
La copropriété
La mitoyenneté
L'usufruit et ses dérivés
Les droits de superficie
Les servitudes
La possession
La preuve de la propriété et des autres relations
Les actions en justice

> DROIT DES MARCHES ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les intervenants de l'acte de bâtir :
Architectes, techniciens, BET
Entrepreneurs principaux
Entrepreneurs sous traitants
Groupements d'entreprises

> DROIT DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

A la fin de la Seconde guerre mondiale ont été posées les bases d'une coopération économique internationale, avec le double objectif de favoriser les échanges économiques internationaux et d'assurer un développement harmonieux sur le plan national. Le cours a pour objectif d'offrir une présentation générale de ce système économique international. Il se concentre en priorité sur le droit international du commerce avec l'étude de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et du régime du commerce international tel qu'établi par le GATT puis repris dans le droit de l'OMC. Il décrit ensuite le système monétaire international et les politiques de financement du développement et finit par donner un aperçu du droit des investissements internationaux. Compte tenu de son influence grandissante sur la vie quotidienne, l'intérêt pour le droit international économique dépasse aujourd'hui le cercle des économistes et des juristes pour gagner l'ensemble de la société civile. Ce cours cherche à fournir à l'étudiant toutes les connaissances juridiques nécessaires à la compréhension de ces nouveaux enjeux.

> Droit de l'urbanisme

L'urbanisme et le droit
Les caractères généraux du P.O.S.-PLU
L'encadrement juridique du P.O.S.-PLU
Le contenu du P.O.S.-PLU
L'élaboration du P.O.S.-PLU
La réforme du P.O.S.-PLU
Les mesures de sauvegarde du P.O.S.-PLU
Le contentieux de la légalité du P.O.S.-PLU
La règle de la constructibilité limitée et les cartes communales (M.A.R.N.U.)
Les zones d'aménagement concerté
Le certificat d'urbanisme
Considérations générales sur les autorisations d'urbanisme
Le champ d'application du permis de construire
Le contentieux de la construction

> Droit des transports

Transports ferroviaires
Transports aériens
Transports maritimes

> Droit du travail approfondi 1

Statut collectif

> Droit europeen et international de l'environnement

Le droit de l'environnement est de création récente : au niveau européen et international, les premiers textes ont été adoptés au milieu des années 70, pourtant on se trouve aujourd'hui face à une réglementation devenue pléthorique. L'objet de ce cours est de présenter les fondements juridiques et politiques du droit européen de l'environnement, de réfléchir sur les compétences et les moyens de l'Union Européenne, et de montrer comment on est passé en vingt ans de simples actions à une véritable politique en matière d'environnement.
Si le Traité UE prévoit l'intégration des exigences environnementales dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la communauté, celle-ci a mis en place une stratégie visant à obtenir les résultats concrets dans des secteurs qui portent particulièrement atteinte à l'environnement.
Cependant, la mise en œuvre de ce droit souffre encore aujourd'hui de graves insuffisances (l'environnement est le secteur qui totalise le plus grand nombre de procédures de manquement en cours).La préservation de la diversité biologique européenne est un des exemples posant le plus de problèmes à cet égard.
Le droit européen de l'environnement est encore aujourd'hui celui de la relation entre protection de l'environnement et développement économique – un compromis – qui explique son déficit de légitimité et d'efficacité.

> Droit fiscal general

Impôts sur le revenu (IRPP) / TVA

> Droit international prive

Le national
L'étranger
Les conflits de juridictions, Les conflits de lois

> DROIT PENAL DES AFFAIRES

Infractions liées à la vie économique et des affaires : abus de biens sociaux, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, corruption, favoritisme,…

> DROIT PENAL DU TRAVAIL

Les sources du droit pénal du travail.
La constatation de l'infraction.
La constitution de l'infraction :
- En matière d'hygiène et de sécurité ;
- En matière de conditions de la durée du travail ;
- En matière de représentation collective du personnel.

La sanction de l'infraction.
La responsabilité pénale des personnes morales.

> DROIT PUBLIC ECONOMIQUE 1

Notion de Droit public économique
Le secteur public, Les acteurs (entreprises publiques)

> DROIT SOCIAL INTERNATIONAL

Acteurs (OIT, Conseil de l'Europe, ONU…, entreprises internationales)
Normes (conventions OIT, Accords-cadres internationaux…)
Contrat de travail international (conflit de lois ; conflits de juridictions)

> FINANCES PUBLIQUES

Introduction aux Finances locales
Statut constitutionnel des Finances locales
Les budgets locaux
Les principes budgétaires
Les comptes des collectivités territoriales
La modernisation des Finances locales, Les finances communales

> HISTOIRE COMPAREE DU DROIT PUBLIC EN EUROPE

Ce cours se propose de retracer l'histoire des institutions publiques en Europe, dans la perspective de la mise en place contemporaine des institutions européennes, jusqu'à l'actuelle Union européenne. Il s'attache plus particulièrement à l'histoire des institutions publiques à travers la confrontation critique des deux « modèles » européens de l'Etat : l'Empire et le Royaume, le modèle universaliste d'un côté, le modèle proto-national de l'autre. Le cours comporte une présentation synthétique de cette confrontation entre d'une part, l'Empire romain et ses avatars successifs (Saint Empire, confédération germanique, Autriche-Hongrie) et d'autre part, les royaumes nationaux, matrice des Etats-nations actuels (France, Angleterre, Sicile, Castille…). La dernière partie du cours porte sur les « faux empires », le système napoléonien et les « empires » totalitaires du XXème siècle et pose la question d'un « retour de l'Empire ».

> HISTOIRE DU DROIT DU TRAVAIL

Les relations de travail au Moyen Age.
L'organisation du travail sous l'Ancien Régime.
Le droit social intermédiaire.
La stabilisation napoléonienne.
La naissance du droit social.
La nouvelle société rurale.
L'ébauche d'un mouvement ouvrier moderne.
Les débuts de la codification.

> HISTOIRE DU DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

L'histoire du droit de la famille est abordée selon deux approches complémentaires. Sous l'angle du droit des successions en droit romain, des conceptions archaïques jusqu'à l'Antiquité tardive, le cours envisage non seulement les règles de droit mais aussi leurs conséquences sociologiques et juridiques sur le fonctionnement de la famille.
A partir de la pratique juridique du XIIe siècle à la fin de l'Ancien Régime, le cours aborde les régimes matrimoniaux, le concept de puissance paternelle et le système successoral dans les aspects qui soulignent l'influence du droit romain mais aussi l'esprit d'initiative et d'adaptation des juristes, dans une perspective à long terme jusqu'aux dernières évolutions du droit de la famille.

> PROCEDURE PENALE 1

Etude du déroulement du procès pénal.

> PROTECTION SOCIALE 1

Organisation administrative de la Sécurité sociale.
Histoire de la Sécurité sociale en France et en Europe.
Organisation financière de la Sécurité sociale (assujettissement, cotisations et contentieux de recouvrement).

MASTER 1 DROIT SEMESTRE 8 – QUELQUES THEMES ABORDES

> DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Principes de protection de l'environnement
Droit des nuisances et des pollutions
Protection de la nature

> CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Procédure prud'homale
Contentieux collectif du travail
Contentieux des élections professionnelles
Contentieux administratif du travail

> DROIT DES CONTRATS PUBLICS

Notion, passation, exécution, contrôle des contrats de l'administration.

> DROIT ADMINISTRATIF EUROPEEN

Droit européen des Marchés publics
Droit européen et service public
Droit européen et Fonction publique
Droit européen et ordre public

> DROIT CIVIL : SUCCESSIONS ET LIBERALITES

Le droit des successions régit la transmission du patrimoine d'une personne lors de son décès. Sont successivement étudiés :

- la dévolution successorale, c'est-à-dire la détermination, tant légale que volontaire, des personnes appelées à recueillir une succession.
- le règlement successoral, lequel assure la transmission effective du patrimoine du défunt (options des successibles, liquidation, partage…).

Le droit des libéralités rassemble les règles gouvernant les conditions et les effets des

actes, unilatéraux (testaments…) ou conventionnels (donations, institutions contractuelles) conclus à titre gratuit au profit d'un bénéficiaire.

> DROIT COMMERCIAL : PROCEDURES COLLECTIVES

Alerte
Règlement amiable
Redressement et liquidation judiciaire des entreprises

> DROIT DES AFFAIRES DE L'UNION EUROPEENNE

Libre circulation des marchandises
Liberté d'établissement
Liberté de prestation de services
Droit anti-trust
Droit des aides d'Etat

> DROIT CONSTITUTIONNEL EUROPEEN

Ce cours a pour objet de présenter une discipline en voie de formation : le droit constitutionnel européen. Sous l'influence des jurisprudences constitutionnelles et de la construction européenne, les droits constitutionnels nationaux se transforment. Parallèlement, le droit communautaire poursuit son émancipation du droit international public et emprunte de plus en plus les catégories et le vocabulaire du droit constitutionnel. De cette double évolution peut ainsi émerger une nouvelle discipline juridique dont l'autonomie possible est étudiée dans ce cours en trois parties :
Les conditions historiques du Droit constitutionnel européen
Les conditions théoriques du Droit constitutionnel européen
Les conditions juridiques du Droit constitutionnel européen

> DROIT DE LA CEDH 2

Garantie des droits
Contrôle juridictionnel

> DROIT DE LA CONSOMMATION APPROFONDI

Le droit de la consommation est, avec le droit de la concurrence, un deux piliers du droit de l'économie de marché.
Cette discipline, nouvelle, a pour objet de protéger le consommateur, son information, son consentement, sa santé, sa sécurité, ses intérêts économiques au moyen de dispositifs juridiques souvent très nouveaux. Elle a vu le jour en grande partie sous l'impulsion du professeur Calais-Auloy, fondateur de l'Ecole de Montpellier.
L'essentiel de ces dispositifs est présenté en licence. Le cours de Master 1 a pour objet d'approfondir la compréhension des causes, notamment économiques du droit de la consommation et des mécanismes qui lui sont propres.
Il ne saurait exister d'économie de marché sans droit du marché et donc sans protection du consommateur.

> DROIT DE LA DISTRIBUTION 2 (RESEAUX – GROUPEMENTS)

Etude de l'organisation juridique de l'activité économique de distribution des produits et services
Les réseaux
Les groupements

> DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le droit d'auteur :
- La notion d'œuvre
- Le régime de l'œuvre

La propriété industrielle :
- Brevet d'invention
- Marques, Modèles

> DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Droit international des sociétés et faillite internationale
Contrats internationaux : loi applicable, règles matérielles
Contentieux international : contentieux judiciaire , arbitrage commercial international

> DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI 2

Ce cours permet de développer chaque année, 11 thèmes d'actualité en droit social.

> DROIT FISCAL APPROFONDI

L'IS (impôt sur les sociétés)
La fiscalité internationale

> DROIT INTERNATIONAL PENAL

Après la Seconde guerre mondiale ont été créés les deux Tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo chargés de juger les criminels de guerre allemands et japonais. Ces « tribunaux de vainqueurs » représentaient en même temps la première tentative dans l'Histoire de juger les auteurs de crimes graves « révoltant la conscience de l'humanité », indépendamment de la qualité officielle des criminels et de leur position dans la hiérarchie de l'Etat. Après une mise en sommeil due à la guerre froide, la justice pénale internationale a connu un renouveau avec la création des deux tribunaux « ad hoc » sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda en 1993 et 1994, puis celle de la Cour pénale internationale en 1998. A travers leur jurisprudence, ces institutions ont fait du « droit international pénal » une discipline à part entière. L'objectif de ce cours est d'offrir une vision d'ensemble de ce droit : place du droit international pénal en droit international contemporain ; infractions internationales (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre) ; responsabilité pénale individuelle ; organisation de la justice pénale internationale (description des tribunaux et rudiments de procédure internationale pénale). Le cours de droit international pénal s'adresse tout autant aux étudiants de droit pénal qu'aux étudiants de droit international. Il offre une large ouverture sur ce domaine en plein développement.

> DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

Régimes matrimoniaux (régime primaire, régime légal, régimes conventionnels)
Successions (dévolution successorale, option des successibles)

> DROIT PENAL SPECIAL

Etude des infractions les plus graves ou les plus fréquentes : meurtre, viol, vol, escroquerie…

> DROIT PRIVE COMPARE

Introduction au droit comparé
Droit anglais (obligations et contrats)
Droit judiciaire comparé
Droit espagnol : présentation générale et droit des procédures collectives

> DROIT PUBLIC ECONOMIQUE 2

Les actions : planification, incitations, aides publiques, concurrence, régulation économique.

> Droit rural

Droit de l'activité agricole
Droit des baux ruraux

> Droit fiscal des affaires et du patrimoine

Impôt sur le revenu
Impôt sur le capital
Impôt sur la mutation
Impôt sur la dépense

> Histoire de la justice

L'histoire de la justice est étudiée de l'ancien régime à nos jours sous l'angle de ses techniques, de ses institutions et de son personnel. L'idée de justice est évaluée ainsi que le métier de magistrat ou d'auxiliaire de justice. Le contexte est celui des rapports entre droit et politique.

> Procedure civile

Principes communs à toutes les procédures internes (procédure civile, pénale, administrative).

> Procedures collecties et relations de travail

Les différentes procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire)
Les spécificités sociales de l'entreprise en difficultés :

- Le transfert des contrats de travail
- Le licenciement économique
- La garantie des salaires

> Procedure penale 2

Etude du cadre du procès pénal.

> Droit de la promotion immobiliere

Le promoteur immobilier
Les techniques de la promotion immobilière

- Techniques de vente : SCIV + ventes d'immeubles à construire
- Sociétés de construction-Contrat et promotion immobilière
- Contrat de construction de maisons individuelles

> Protection sociale 2

Organisation matérielle de la Sécurité sociale (assurances sociales, assurances risques professionnels, prestations familiales).
Protection sociale complémentaire (organisation et principes généraux).

> Relations exterieures de l'Union europenne

L'objet premier du cours est d'envisager l'Union européenne comme acteur international, dans ses relations avec des Etats tiers (tels les Etats Afrique-Caraïbe-Pacifique) et des organisations internationales (telles l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations-Unies ou encore l'OTAN). Cette dimension, souvent méconnue, n'a pourtant cessé de se développer au point que l'Union fait désormais figure de puissance économique sinon politique, de « puissance civile » sinon militaire. Il s'agit donc d'analyser les compétences et les instruments dont elle dispose au titre de différentes

politiques (Politique étrangère et de sécurité commune, politique commerciale commune, politique de coopération au développement, politique européenne de voisinage…), ses objectifs et ses réalisations mais aussi de mesurer l'autorité et les effets reconnus au droit international dans l'ordre juridique « communautaire ».

> THEORIES JURIDIQUES DE L'ETAT

Après une introduction méthodologique et historique sur l'Etat, le cours aborde les principales théories que les juristes ont tenues depuis le XVIe siècle sur cette figure moderne de la politique. Il s'agit d'étudier comment les différentes écoles de pensée juridique (positivisme, jus naturalisme, réalisme…) abordent les questions de la souveraineté, du fédéralisme, du contrat social et toute autre question intéressant le droit public.

> RESPONSABILITE ET ASSURANCE CONSTRUCTION

Régime de la responsabilité des constructeurs
Responsabilité décennale,
Garantie biennale de bon fonctionnement
Garantie de parfait achèvement
Responsabilité contractuelle et délictuelle de droit commun
Régime de l'assurance construction
Assurance de responsabilité et de dommage

> VOIES D'EXECUTION

Introduction
Partie préliminaire :
- Les règles générales relatives aux procédures d'exécution
- L'exécution directe

Partie II : Les moyens de pression
Partie III : Les saisies
- Les saisies mobilières
- La saisie immobilière

Partie IV : Les procédures
LANGUES

Filière droit (2ème semestre)

Anglais : Droits et libertés fondamentaux dans les pays de Common law
Espagnol: Conférences communes à tous les M1 Droit Thématiques juridiques. Cours magistral commun :thématiques de droits et libertés
TD M1 droit privé et patrimoine L'adoption et le testament en droit espagnol
TD M1 droit de l'entreprise et social : constitution d'une société en droit espagnol. Les implications du droit social dans l'entreprise (statut des travailleurs autonomes)
TD M1 droit pénal: les parties au procès pénal en Espagne – Le recours d'Habeas Corpus
TD M1 droit public et histoire : les droits fondamentaux de la constitution espagnole- Le « Recurso de Amparo » - le recours contentieux administratif
Allemand : Aktuelle Fâlle und Vertiefung der juristischen Fachterminologie

ETUDES QUANTITATIVES APPLIQUEES ET SONDAGES

Cette UE est destinée à renforcer les bases acquises par les étudiants en méthodes quantitatives (cf. UE « méthodes quantitatives » Licence 3) tout en les amenant à un niveau d'expertise tant d'un point de vue théorique que pratique. L'enquête réalisée par les étudiants de la promotion 2008-2009 servira de base aux travaux de ces prochaines années et porte sur les conditions de réussite – et d'échec – des étudiants à la faculté. Le volet d'OPTIMUM (Observatoire Pédagogique sur les Trajectoires, Insertion et Motivations des étudiants de l'Université de Montpellier) a porté sur les étudiants inscrits en Licence 1 à l'Université de Montpellier. Il s'agira, d'étoffer cette base en proposant de nouveaux axes :
Travailler sur une cohorte (c'est-à-dire suivre des étudiants de la L1 au M2)
Etendre l'enquête auprès des L1 d'autres universités
De faire un questionnaire spécifique pour les L2, puis les L3, etc.
Il s'agit ainsi d'amener progressivement les étudiants du Master 1 à s'approprier un domaine d'expertise, à relever différents défis méthodologiques et à professionnaliser la phase de restitution des résultats.
Pour y parvenir, des cours de perfectionnement d'Excel seront dispensés.

> POUVOIR LOCAL

Dans le cadre de cet enseignement, le pouvoir local est appréhendé de manière contemporaine. Cette entrée permet de mettre en perspective les récentes évolutions qui affectent les divers échelons locaux (renforcement des EPCI, développement de la démocratie participative, etc.). Le pouvoir local est également appréhendé de manière sociologique : il s'agit à la fois d'étudier le fonctionnement des différentes assemblées, d'analyser les relations qui les unissent mais aussi de s'intéresser au personnel politique local (par exemple leurs ressources diffèrent-elles suivant les échelons ?).

> INSTITUTIONS POLITIQUES EUROPEENNES

Le cours vise, au-delà de l'acquisition d'une connaissance précise du fonctionnement institutionnel formel de l'UE, à interroger le processus d'européanisation au prisme de la sociologie politique notamment. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance fine des acteurs en jeu, de comprendre les interactions des échelles domestiques et communautaires ainsi que d'identifier les évolutions globales que le processus d'intégration européenne, accompagne au niveau des espaces nationaux notamment. En préparation des parcours de Master 2, on se penchera en particulier sur le développement d'un espace public européen, ses enjeux et ses difficultés

> POLITIQUE INTERNATIONALE

L'introduction du cours est consacrée à l'exposé des grands paradigmes (réalisme, fonctionnalisme, transnationalisme) qui structurent l'appréhension savante des relations et de la politique internationales. Les différents types d'acteurs privilégiés par ces paradigmes (Etats, OIG, individus et ONG) servent de point d'entrée pour retracer, de façon concrète, l'organisation de la scène internationale et ses différents modes de régulation (première partie). Dans une deuxième partie, l'activité des acteurs en interaction sur la scène internationale est plus précisément analysée dans la perspective d'enjeux internationaux particulièrement saillants : d'une part, la question de la prolifération nucléaire et, d'autre part, celle des migrations internationales. Le cours fait une très large place aux documents présentés et commentés en séance.

> LANGUES

Anglais :Les institutions des pays du Commonwealth – les lobbies en Grande Bretagne et USA- Etude de la communication politique aux USA durant les élections présidentielles des années 50 à nos jours- Environment politics
Espagnol : Thématiques actuelles de science politique relatives à l'Espagne (1er semestre)
Thématiques actuelles de science politique relatives à l'Amérique latine (2ème semestre)
Allemand : Aktuelle Fâlle und Vertiefung der juristischen Fachterminologie

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE SEMESTRE 8 – QUELQUES THEMES ABORDES

> LECTURE DES GRANDS AUTEURS DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

Ce cours, validé par un examen oral, consiste à lire des textes de "grands auteurs" et comprend trois parties. La première défend la perspective d'une sociologie historique et relationnelle de la domination politique, à travers une présentation de l'oeuvre de Norbert Elias, puis une discussion des théories de la relation établis-marginaux chez Norbert Elias et la notion de compétence politique et de champ politique chez Pierre Bourdieu.La seconde présente un regard sur le courant libéral de la sociologie française à travers des textes d'Alexis de Tocqueville, Raymond Aron et Raymond Boudon. Chacun à sa façon, ces trois auteurs invitent une réflexion sur les relations entre la liberté d'action individuelle et les forces sociales ou historiques. La troisième propose une réflexion sur l'échange social en tant qu'échange symbolique à partir de la pensée du don-contre don de Marcel Mauss et de Jacques Godbout. Il s'agit de voir en quoi et comment on peut critiquer la pensée utilitariste et la pensée libérale qui définissent l'homme comme un être de calcul, un être fondamentalement économique.

> METHODES D'ENQUETE QUALITATIVES APPLIQUEES

Le cours vise à prolonger l'initiation aux méthodes qualitatives reçue en licence dans trois directions à parts égales : d'abord par la présentation théorique de la recherche sociologique (qu'est-ce que le « qualitatif », comment construire un objet, élaborer des hypothèses) et des méthodes (la critique des sources écrites, l'entretien ethnographique et biographique, l'observation participante) ; ensuite par le commentaire critique d'articles de référence sur les méthodes (illustratifs plutôt que « méthodologiques ») ; enfin par des échanges autour de la pratique de l'enquête qui est demandée aux étudiants
pour validation du cours (retours collectifs sur les conditions de préparation de l'enquête, sur les obstacles à surmonter, sur des extraits d'entretiens ou des notes d'observations).

> ACTION PUBLIQUE ET GOUVERNANCE

Objectifs : Connaissance des principaux modèles et théories de l'action publique et de la sociologie de l'état. Connaissance pratique des modes de gouvernance des territoires, de l'échelle locale à l'échelle internationale. Ce cours s'inscrit dans une séquence pédagogique cohérente : il prend la suite du cours « initiation aux politiques publiques » de L3 et fournit les éléments fondamentaux aussi bien pour les séminaires de lecture du M2 recherche que pour les modules « gouvernance » des M2 professionnels.

> Nation et nationalisme

Malgré leur mort régulièrement annoncée, l'État-nation et les diverses formes de nationalismes continuent à occuper le devant de la scène politique mondiale. Après l'évocation des diverses interprétations du phénomène national, le cours proposera une lecture historique et comparative sur l'émergence des État-nations, la construction des identités nationales et les mobilisations nationalistes centrée sur l'Europe.

> Sociologie des organisations partisannes

Les travaux sur les partis politiques connaissent aujourd'hui en France un véritable renouveau : la multiplication des publications, des rencontres scientifiques, des groupes de travail ou des séminaires de recherche témoignent incontestablement d'une vigueur académique retrouvée. Ce cours entend précisément participer de cette dynamique en contribuant à la redécouverte scientifique des partis politiques, instances centrales des démocraties occidentales mais aussi objet « canonique » par excellence de la science politique. Il ambitionne ainsi de combiner les enseignements des approches classiques des organisations partisanes avec les développements et les apports les plus récents de la recherche. Il s'organise dans cette mesure autour de 5 grandes parties : 1) une première partie introductive qui vise à discuter les problèmes définitionnels de l'objet, à dresser un état de l'art de la recherche et à établir une cartographie des approches existantes ; 2) une deuxième partie centrée sur la genèse historique, la fabrication et l'institutionnalisation des partis politiques ; 3) une troisième partie axée sur l'approche organisationnelle des partis ; 4) une quatrième partie portant sur l'approche environnementale ; 5) une dernière partie qui appréhende les organisations partisanes au prisme de leur idéologie et de leur culture

SELECTION SUR DOSSIER : *L'admission définitive en Master 2 au sein de la Faculté de droit et de science politique de Montpellier ne sera effective* ***qu'après le début du mois de juillet de l'année en cours.*** *Aucune demande de confirmation ou de promesse d'intégration ne pourra être exigée de manière anticipée par un responsable de Master 2."*

Mention Droit public
M2 Parcours droit administratif (P. IDOUX)
M2 Parcours droit constitutionnel (P-Y. GAHDOUN)
M2 Parcours droit européen (F.SUDRE)

Mention Droit public des affaires
M2 Parcours contrats publics et partenariats (G. CLAMOUR/ M. UBAUD-BERGERON)

Mention Droit des collectivités territoriales
M2 Droit des collectivités territoriales (G. MERLAND)

Mention Finances publiques
M2 Finances publiques et fiscalité (L. WEIL)

Mention Droit de l'environnement et de l'urbanisme
M2 Parcours droit et gestion de l'environnement et du développement durable (A. ROUSSO)

Mention Droit de l'entreprise
M2 Parcours Droit de la distribution et des contrats d'affaires (N. FERRIER)
M2 Parcours Droit des contrats internationaux –Liban (N.FERRIER)
M2 Parcours Droit du commerce international (P.MOUSSERON
M2 Parcours Droit des affaires et fiscalité – DJCE (M-P. DUMONT
M2 Parcours Droit bancaire et financier (H. DAVO)
M2 Parcours Droit de la propriété intellectuelle et des TIC (A.ROBIN)

Mention Droit social
M2 Parcours Droit et pratiques des relations de travail (P-H. ANTONMATTEI)

Mention Droit de l'économie
M2 Parcours Droit privé économique (D.MAINGUY)
M2 Parcours Droit de la consommation et de la concurrence (M. DEPINCE)

Mention Droit du patrimoine
M2 Parcours Droit notarial (S.CABRILLAC)
M2 Parcours Droit immobilier (S. BECQUE-ICKOWICZ)
M2 Parcours Droit des assurances (A. PELISSIER)
M2 Parcours Droit et fiscalité du patrimoine privé et professionnel (C.LISANTI))

Mention Droit pénal et sciences criminelles
M2 Parcours Droit pénal fondamental (D.THOMAS)
M2 Parcours Pratiques pénales (M-C. SORDINO)
M2 Parcours Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines(A.PONSEILLE)

Mention Justice, procès et procédures
M2 Parcours Droit des contentieux (C.ALBIGES)

Mention Droit privé
M2 Droit privé fondamental (M6L. MATHIEU)
M2 Parcours Pratiques juridiques et judiciaires (O. SAUTEL)
M2 Parcours Personnes/Famille (L-F. PIGNARRE/ S. BENILSI))

Mention Droit de la santé

M2 Parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (F.VIALLA/ L. LAMBERT-GARREL/C.RAJA)

M2 Parcours Droit international et humanitaire de la santé (F.VIALLA/ L. LAMBERT-GARREL/C.RAJA)

Mention Histoire du droit et des institutions

M2 Histoire du droit et des institutions (P. VIELFAURE)

Mention Risques et environnement

M2 Risques et environnement (L. WEIL)

Mention Science politique

M2 Parcours Politique et action publique comparées (M. SMYRL)

M2 Parcours Métiers du journalisme (S. DARVICHE)

M2 Parcours Métiers des études et du conseil (A. TROUPEL)

M2 Parcours Opérateur en coopération internationale et développement (H.PERES)

LE DOCTORAT

La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans, un délai supplémentaire pouvant être accordé à titre dérogatoire par le Président de l'Université.
Les doctorants effectuent leurs travaux individuellement ou collectivement sous le contrôle et la responsabilité de leur directeur de thèse.
Ils sont intégrés dans une équipe de recherche et participent aux formations, enseignements, séminaires et stages prévus par l'Ecole doctorale, dont le champ s'étend aux Universités de Montpellier I ainsi qu'à une équipe de l'Université de Toulon

Les équipes de recherche de l'UFR Droit et Science politique sont les suivantes :

> EQUIPES ASSOCIEES AU CNRS

UMR 5815 Dynamiques du Droit – Directeur : Eric DE MARI regroupant :

- l'Equipe de Recherche sur les Créations Immatérielles (ERCIM)
  Responsable : Nathalie MALLET-POUJOL

- le Centre du Droit de la Consommation (CDC)
  Responsable : Daniel MAINGUY

- l'Equipe de Recherche sur la Politique Criminelle (ERPC) Responsable : Didier THOMAS

Sous le vocable de "politique criminelle", l'ERPC a pour domaine l'analyse et l'évaluation des politiques publiques orientées vers les questions de délinquance, de déviance et d'insécurité.
L'ERPC est également le laboratoire d'accueil et d'appui pour le Master recherche "droit pénal fondamental", le Master "pratiques pénales", le Master "pratiques juridiques et judiciaires" et l'encadrement des doctorants en droit pénal.

L'UMR a pour champ de recherche l'exploration des sujets "frontière", tournés vers les entreprises de construction et de recomposition du droit.
Dépassant les démarches qui ne révèlent le droit que dans sa maîtrise technique, les juristes réunis dans l'UMR considèrent que le droit se construit aux frontières et que c'est aux frontières du temps, de l'espace et de l'esprit qu'il se recompose et livre ses éléments. Organisée en 4 équipes internes, qui ont chacune un projet propre (Histoire du droit, Justice et Litigiosité, Créations immatérielles, Droit de la consommation et du marché), l'UMR développe des recherches transversales et mènent de nombreuses actions internationales.

UMR 5112 Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) – Directeur : Hubert PERES

Fondé en 1983 (sous la direction de Pr. Paul Alliès), le CEPEL mène, dans une perspective comparative, des recherches fondamentales en science politique dans les directions principales suivantes :

les transformations de l'action publique ;
les appartenances, l'identité et la citoyenneté ;
les scènes et les élites politiques ;
la sociologie des régimes politiques ;
la sociologie électorale.

> EQUIPES D'ACCUEIL RECONNUES PAR LE MINISTERE

Centre du Droit de l'Entreprise (CDE)
Co-Directeurs : Jacques RAYNARD-Pierre MOUSSERON
Depuis près de quarante années, sous la direction de son fondateur, le Pr. Jean-Marc Mousseron, les activités du Centre de Droit de l'Entreprise associent étroitement la formation initiale pré-professionnelle, représentée par les diplômes de troisième cycle délivrés dans le cadre de l'Ecole du droit de l'entreprise, aux activités de recherche, publications et formation continue.

Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques (CERCOP)
Directeur : Alexandre VIALA
Créé en 1988 par le Pr Dominique Rousseau pour travailler sur la justice constitutionnelle, le CERCOP, sans abandonner cet objet mais au contraire en s'appuyant sur les résultats de ses recherches, a élargi, à partir de 1992, le champ de ses investigations. Inscrivant sa réflexion dans la logique ouverte par la pensée herméneutique, il s'est donné pour projet de comprendre les transformations des paradigmes classiques du droit et de la démocratie en France et à l'étranger.

Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM)
Directeur : Guylain CLAMOUR
Créé en 1983 par le Pr. Jean-Philippe Colson qui l'a dirigé jusqu'en 2003, le CREAM est le centre de recherche de la Faculté de Droit de Montpellier regroupant les chercheurs spécialisés en Droit administratif. Il offre un cadre institutionnel permettant à chacun de développer ses activités pédagogiques tout en privilégiant des axes de recherche choisis.

Institut du Droit Européen des Droits de l'Homme (IDEDH) Directeur: Frédéric SUDRE
Créé en 1989, l'Institut de droit européen des droits de l'homme a pour objet de recherche principal Les normes européennes des droits de l'homme, envisagées dans leur élaboration, leur interprétation et leur application. Pour ce faire sont mobilisés tant le droit européen et international (Convention européenne des droits de l'homme, droit communautaire, droit international général) que le droit interne (droit administratif, droit processuel), le droit public que le droit privé, la jurisprudence européenne comme la jurisprudence interne, les théories de l'interprétation comme l'analyse du droit positif …

Laboratoire de Droit social Directeur : Paul-Henri ANTONMATTEI
Le laboratoire développe une activité de recherche dans le domaine des relations sociales et accueille le master 2 « Droit et pratique des relations de travail » (DPRT), ainsi que le DU « Entreprises de dimension internationale et droit social » et le DU « Gestion des relations sociales dans les PME ». Le laboratoire de droit social a fait le choix d'une recherche appliquée en s'appuyant sur un partenariat important avec des professionnels non universitaires (avocats, responsables des ressources humaines, magistrats, juristes d'entreprise, commission européenne, administration du travail, médecine du travail...).

Laboratoire de Droit privé Directeurs : Christine HUGON et Christophe ALBIGES
Le laboratoire de droit privé regroupe des spécialistes de différentes branches du droit privé : droit patrimonial de la famille, droit des personnes, droit des obligations, droit des contrats, droit des transports, droit des biens, droit du contentieux, droit des sûretés, droit bancaire, droit des procédures collectives…. L'équipe pédagogique allie un travail de recherche, basé sur de nombreuses publications et recherches collectives, à un aspect plus pratique par les liens crées avec les milieux professionnels.

Equipe d'accueil de l'Institut d'Histoire du Droit Responsable : Yves MAUSEN

(voir P. Vielfaure)

LES STAGES

Possibilité pour les étudiants en Droit et Science politique d'effectuer un stage dans le cadre de leur cursus (UE optionnelle stage donnant lieu à évaluation). Cette possibilité est ouverte aux étudiants à compter de la L3. Le stage est obligatoire en licence professionnelle.
Toutefois les étudiants redoublants et ayant validé un semestre complet peuvent être autorisés à effectuer un « stage de césure ». Celui-ci interviendra pendant le semestre « libre » de l'étudiant, devra porter sur un thème lié à la formation en cours et ne donnera pas lieu à évaluation dans le cadre du LMD. ***Le projet de stage de césure devra être validé par la Commission pédagogique compétente.***
La recherche de stage est une démarche personnelle.

> PROCEDURE CONCERNANT LES STAGES

Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage validée avant le début du stage.

Cette convention de stage doit être obligatoirement saisie sur le portail de l'UM (ENT, onglet « stages-emploi »).
Vérifiez que votre organisme d'accueil est déjà connu dans la base de données ;
Sinon, avant la saisie de votre convention de stage, vous devez connaître les éléments suivants :

- Nom, adresse, type de structure (sarl, sa, scp, …), numéro SIRET et code NAF de l'organisme d'accueil, nom, prénom, fonction, n° de tel. du signataire (responsable).
- Nom, prénom, téléphone, adresse mail de votre maître de stage

Dans tous les cas, vous devez connaître les renseignements suivants avant la saisie :

- Nom, prénom de votre tuteur pédagogique (enseignant)
- Dates de début et de fin du stage, éventuelles interruptions, quotité (% de temps travaillé), montant de la gratification (ou non gratification)

Vous devez également vous munir des pièces suivantes qui constituent votre dossier :

- Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- Une attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire indiquant le nom de l'étudiant(e) ***avec la MENTION OBLIGATOIRE "STAGES".***
- Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur pour un poids de 50 à 100gr), 1/2 format ou grand format, portant votre nom et votre adresse si vous souhaitez un envoi postal.
- NB : Pour les étudiants effectuant leur stage à l'étranger, il est impératif de fournir au moins 1 mois avant le début du stage l'attestation de droits ouverts à la Sécurité sociale étudiante

Votre convention devra être vérifiée préalablement par le Bureau des stages, éditée en 3 exemplaires, signée par l'étudiant, le tuteur pédagogique et le représentant de l'organisme d'accueil.
Ce dossier complet en 3 exemplaires devra être déposé au Bureau des stages pour signature de Mme le Doyen.
Les conventions de stage doivent impérativement être complètes et signées avant le début du stage (aucun effet rétroactif ne sera autorisé).
La durée du stage varie en fonction du cursus de l'étudiant (se renseigner auprès du Bureau des stages).

Le service des stages se situe au bâtiment 1 : 2eme étage - bureau 2.02 B
tél. : 04 34 43 27 79 mail : stages.droit@umontpellier.fr

LES DIPLOMES D'UNIVERSITE (DU)

Principe

Le diplôme d'université (DU) est une certification créée et habilitée par une université. Il sanctionne un parcours de formation spécifique, créé pour répondre à des besoins locaux ou régionaux non couverts par les diplômes nationaux. Les DIU sont des diplômes créés en partenariat par plusieurs universités, (DIU pour Diplômes Inter Université). Les D.U. n'entrent pas dans le cadre de la réforme "LMD".

Conditions d'inscription

Etre titulaire du baccalauréat, bac français ou équivalence Union européenne ou être inscrit simultanément en D.N (diplôme national) en formation initiale ou formation continue.
Les DU seront ouverts sous réserve d'un effectif minimum (liste transmise au service des inscriptions par le responsable du DU)

La liste des DU de l'année en cours est accessible sur le site
http://droit.edu.umontpellier.fr/
(UFR et INSTITUTS, UFR Droit et Science politique, rubrique offre de formation)

LA CAPACITE EN DROIT

DEBOUCHES	Les études de Capacité en droit sont destinées à donner aux intéressés les connaissances juridiques nécessaires à l'exercice de diverses professions juridiques et para-judiciaires Le Certificat de Capacité en droit, obtenu avec 10/20 de moyenne sur chaque année permet d'entrer directement en 1ère année de Licence en Droit. Les étudiants qui ont obtenu 15 de moyenne sur les deux années de capacité, peuvent s'inscrire en 2ème année de Licence en droit.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	La condition unique d'inscription est d'avoir 17 ans révolus au 1er novembre de l'année de la première inscription
LIEU D'INSCRIPTION ET D'ENSEIGNEMENT	Faculté de Droit et de Science politique 39 rue de l'Université 34060 MONTPELLIER CEDEX 2 **http://droit.edu.umontpellier.fr/**
DUREE DES ETUDES	2 ans Les cours sont donnés le soir à partir de 18 heures ou le samedi matin

ENSEIGNEMENTS 1ère année	Droit Privé (Droit civil et Droit commercial) Droit public
ENSEIGNEMENTS 2ème année Matières en option (écrit ou oral)	Procédure civile et voies d'exécution Droit pénal et procédure pénale Economie politique Droit administratif spécial Droit privé notarial Droit social